

A / Présentation de la région d'étude

1- Cadre géographique

C'est dans le Moyen Atlas Central du Maroc, composé de trois grandes unités géographiques, l'avant pays ou «*Azaghar*», le piémont «*dir*» et la montagne «*jbel*», que se trouve notre région d'étude (Fig. 1). Cette dernière est composée des fractions Ayt Ben Yacoub et Ayt Ben Hcine de la tribu des Ayt Arfa de Guigou faisant partie de la commune rurale de Timahdit.

Du point de vue administratif, elle fait partie de la province d'Ifrane, cercle d'Azrou, *caïdat* de Timahdit. Elle est délimitée par le territoire des Ayt Ouahi de Ain Leuh au Sud-Ouest, Ayt Arfa de la Moulouya au Sud-Est et Ayt Youssi de Guigou au Nord-Est. Au Nord-Ouest, la limite avec les Irklaouen d'Azrou est matérialisée par un axe allant du *Jbel* Hebri à Michlifen (Fig. 1 a).

Les deux fractions d'étude sont organisées en deux grands blocs correspondant à des unités d'espace limitrophe, réparties entre le *jbel* « les causses moyen-atlasiques » et les plateaux de part et d'autre du siège de la commune rurale Timahdit, celle-ci étant traversée par la route nationale RN21 passant par la fraction Ayt Ben Yacoub.

Concrètement, la juxtaposition de régions aussi différentes n'est pas le fait d'un découpage administratif irresponsable, mais représente au contraire une véritable unité de vie humaine, le territoire qu'un ensemble de groupes ethniques a su conquérir et exploiter de manière originale.

2- Climat

D'après l'étude géographique de l'évolution de la confédération des Béni M'Guild de Beudet en 1969 « *Les déplacements des groupes humains étudiés sont calqués sur les variations saisonnières du climat méditerranéen et en fonction des ressources qu'offre l'altitude* ». Toutefois, les contraintes climatiques ne sont pas telles que les mouvements des hommes et des troupeaux soient obligatoires : les céréales d'hiver permettent bon an mal une récolte sur les plateaux du Moyen Atlas et, moyennant certaines précautions, les troupeaux peuvent y demeurer durant la mauvaise saison.

Le rythme climatique que connaît le *jbel* est incontestablement méditerranéen mais l'altitude (1500 à 2000 m) et la fréquence des orages font que l'été enregistre tout de même quelques pluies.

La région d'étude appartient à l'étage bioclimatique humide à sub-humide à variante fraîche (Fig 2, annexe 1) dont les pluies se concentrent sur deux saisons : l'hiver et le printemps. Le

climat de cette partie se caractérise par l'irrégularité inter-annuelle et une moyenne de 45 jours de neige dans l'année répartie sur l'hiver et le début du printemps.

Les précipitations de type orogénique, diminuent régulièrement du *jbel* Hebri (1600 mm) à la station de Timahdit (600 mm). Celles d'hiver tombent généralement sous forme de neige et couvrent toute la zone montagneuse. La période d'enneigement va de 2 à 4 mois et les couches peuvent atteindre 1 à 2 m. Nous nous sommes basé sur les résultats bioclimatiques recueillis sur dix ans des stations d'Ifrane et d'Azrou par Ben El Khouli et Azzouzi, M, 2002 (annexe 2).

La région est caractérisée par des hivers froids avec une moyenne minimale de $-2,5$ °C et une maximale de $9,8$ °C pour le mois de janvier. Les étés sont chauds avec une moyenne maximale de 31 °C et une minimale de $13,6$ °C pour le mois d'août. Une saison sèche se dessine de mai à septembre (annexe, 3), entrecoupée d'orages parfois violents et souvent accompagnés de chutes de grêle dont les fréquences les plus élevées se trouvent concentrées entre avril et juillet. En hiver les gelées sont très fréquentes pendant les mois de décembre, janvier et février.

3- Reliefs

Moins favorisés que les autres tribus, les Ayt Arfa de Guigou n'ont pas de terre en plaine ou *azaghar*, et sont cantonnés sur les plateaux du Moyen Atlas, de part et d'autre de Timahdit. Le *jbel* est donc leur seul territoire. Plus frais il porte des pâturages jusqu'en été et convient bien aux cultures de printemps. On assiste à une économie fondée sur l'élevage extensif et la céréaliculture. Toutefois, il convient de ne pas surestimer ces contraintes physiques car dans le *jbel*, les cultures d'hiver demeurent généralement possibles et les forêts les plus basses offrent durant cette saison abri et nourriture aux troupeaux.

D'après les études réalisées par Martin (1981) et Artz (1986), l'altitude varie en allant de la base du *jbel* Hebri (1930m), qui correspond à la limite Nord de la fraction Ayt Ben Yacoub, vers le sud-est de la région (1774m) correspondant à la plaine de Guigou près de Timahdit. Le plateau est caractérisé par une structure qui comprend des affleurements des roches calciques du Jurassique, des dolomites et du calcaire du Jurassique.

Au Sud, dans les zones d'Aguelmem Tifounasine et Taourirt sises à l'Ouest de l'Oued Guigou et Tisdadine vers l'Est de la rivière, il y a apparition de dômes montagneux de dolomite du Jurassique (les points culminent à 1918 m près de Aguelmem Tifounasine et

2300 m au Tisdadine). Ces dômes montagneux disparaissent brusquement en se dirigeant vers le sud.

4- Sols et occupations

D'après l'étude de Beudet, au Moyen Atlas dominant les sols rouges méditerranéens, épaissis au fond des dépressions ainsi que les lithosols. Les rendzines existent sous la forêt, et sur les coulées basaltiques altérées, il y a des sols bruns et rouges méditerranéens.

Cependant, les agropasteurs de la région sont à peu près indifférents à la diversité des possibilités agronomiques offertes par cette juxtaposition des sols ; nulle part, les caractères pédologiques ne commandent le choix des cultures sèches traditionnelles. Il suffit qu'existe une formation superficielle meuble et relativement épaisse pour que le fellah emblave.

Les cultures bour de la région ne sont limitées que par des affleurements rocheux et, à un moindre degré, par l'engorgement hivernal des terres mal drainées, plus volontiers réservées au pacage.

Dans les périmètres irrigués, c'est également la profondeur des formations superficielles qui compte et non leurs qualités agronomiques.

Dans toute la région qui couvre les deux fractions d'étude, l'assolement pratiqué est le même pour tous les types d'exploitations : c'est un assolement dominé par la succession des cultures de céréales et de fourrages et la mise en jachère des terres.

Sur le plan hydrographique, dans cette région assez humide, le ravitaillement des hommes et des animaux en eau est toujours possible.

L'Oued Guigou, artère principale de la région, prend naissance au Sud par des affluents : Oued Bou Angueur, Oued Hirdou, Oued Imazili.

En plus de ces oueds il y a de nombreux lacs et sources qui servent à l'abreuvement du bétail de la commune ou à l'irrigation par l'intermédiaire des Séguias.

Les conditions climatiques permettent partout en territoire Ayt Arfa de Guigou l'existence de la forêt de cèdre et de chêne vert, ou des formations arbustives.

La plupart de ces formations sont des petites forêts domaniales entourées par des parcours collectifs, à des altitudes qui peuvent aller de 1600 à 2100 m (*jbel* Hebri, Chtifat). La forêt de Tisdadine et Feldi à l'Est et au Sud-Est de Timahdite a des altitudes comprises entre 1800 et 2400 m, elle est plus importante.

D'autres formations sont une combinaison d'arbustes et d'herbacés qui fournissent un fourrage de haute qualité mais de faible quantité (Ben El Khouli. H et Azzouzi. M, 2002).

Il faut noter que, en bien des endroits le défrichage est complet et ne laisse rien subsister des formations originelles. Le mode d'exploitation agropastoral pratiqué par les semi-nomades s'accommode fort bien de la présence des espèces ligneuses.

5- La population

La commune rurale de Timahdit, avec ses 8804 habitants (Alioua. F, 1994), comprend les quatre fractions des Ayt Arfa de Guigou, mais nous ne retiendront que deux d'entre elles, Ayt Ben Yacoub et Ayt Ben Hcine, dont nous justifierons le choix plus loin.

La population est répartie sur le *jbel*, essentiellement réservé aux forêts et aux pâturages collectifs, mais aussi au siège de la commune rurale Timahdit et sur les plateaux où les cultures sont les plus pratiquées.

La population légale de la fraction Ayt Ben Yacoub recensée en 1994 compte 2188 habitants avec 286 foyers ce qui donne 7,6 personne/foyer, celle des Ayt Ben Hcine compte 1240 habitants avec 192 foyers et une moyenne de 6,4 personnes/foyer (Tab. 2 données de la *caïdat*, 2002). Il faut noter une faible présence des non ayants-droit dans chaque fraction, 50 habitants chez les Ayt Ben Hcine et 32 chez les Ayt Ben Yacoub. Ces chiffres sont à prendre avec précaution car la population, par son mode de vie encore traditionnel, connaît des déplacements saisonniers et donc il est difficile d'avoir le nombre exact.

L'augmentation de la population rurale des Ayt Arfa de Guigou fut entre 1936 et 1960 assez modérée (Noin, 1965 in Beaudet, 1969), soit un taux moyen d'accroissement annuel égal à 1%, un chiffre inférieur à celui du Maroc rural qui était de 1,7%. Selon Beaudet en 1969 « *le taux de natalité relativement faible doit probablement pouvoir s'expliquer par des facteurs sociologique tel que le développement de la prostitution et la fréquence des divorces* ».

La densité moyenne de la population rurale dans les deux fractions est de 14 habitants/km², elle demeure relativement faible au regard des autres régions de montagne du Maroc. Ce qui s'explique par la dureté du climat, les terres collectives mais aussi les forêts domaniales.

Tableau 2 : Répartition de la population chez Ayt Ben Yacoub et Ayt Ben Hcine (Recensement 1994)

Fraction	Sous-fraction	Douar	Population	Nombre de foyer
Ayt Ben Yacoub	Ayt Ben Yacoub	-Ayt Abdi -Ayt Lahcene -Ayt Aziz -Ayt Saïd	797	135
	Lemrabtine	- Ayt Issa	798	61
	Ayt Qassou	- Ayt Qassou	345	56
	Ayt Bou Adiyya	-Ayt Ali Oughaghi -Ayt Saâda	248	34
Ayt Ben Hcine	-	Ayt Belaid	563	96
	-	Ayt Hamou	325	49
	-	Ayt Saïd Ouhadou	352	47

Source: Caidat 2002

B / Histoire, structure sociale et organisation territoriale

Les données sont collectées à partir de la bibliographie disponible et d'un ensemble d'enquêtes que nous avons réalisées auprès des anciens de la commune. Notons que très peu de recherches pointues sur la région ont été menées dans le domaine de la sociologie.

C'est en connaissant la séquence de l'évolution de la région qu'on peut comprendre la dynamique de la réalité actuelle dans la restructuration de l'espace territorial, économique et social. Et, si les membres d'une fraction de commune rurale réclament une partie de parcours exploitée par une autre fraction ou une tribu, des raisons historiques sont en général à l'origine de ce conflit.

1- Histoire du peuplement

Les Béni M'Guild appartiennent à un vaste ensemble de populations berbérophones *Sanhadja* que l'histoire nomme Ayt Oumalou, « *les gens de l'ombre* ». Ils ont quitté vers le 16^{ème} siècle le Nord du Haut Atlas oriental en se dirigeant vers le Moyen Atlas. « *le genre de vie semi-nomade est une vieille tradition pour ces groupes humains forcés de calquer leurs déplacements sur les variations saisonnières du climat méditerranéen subdésertique et en fonction des ressources qu'offre l'altitude aux cultures et pacages* » Beaudet, 1969.

Ces populations parvenues dans leur territoire actuel ont dû adapter leur mode de vie semi-nomade aux contraintes des milieux physiques qu'ils conquéraient.

Les territoires actuels des Béni M'Guild comprennent quatre unités ethniques principales, tribus ou fédérations de tribus : les Ayt Arfa de Guigou (Timahdit), les Irklaouene (Azrou), Ayt Abdi (Ain Leuh) et les Ayt Sgougou (El Hammam).

Ces unités principales ont conservé de nos jours leur autonomie puisque chacune d'entre elles constitue une commune rurale.

Toutefois, de sérieuses inégalités apparaissent entre elles en ce qui concerne les segmentations tribales inférieures et la répartition de l'espace.

Au Nord les Ayt Arfa de Guigou constituent à eux seuls une tribu ne comportant que quatre fractions : Ayt M'Hamed, Ayt Hcine Ouhand, Ayt Ben Hcine et Ayt Ben Yacoub. (Fig.1)

Ainsi, l'étendue des terres dont dispose chaque groupement humain du cercle Béni M'Guild est fonction des conditions historiques de son installation : Venus plus tôt et ayant absorbé des entités ethniques préexistantes, les groupements du centre et du Sud (Ayt Abdi et Ayt Sgougou) se sont trouvés confinés dans un espace relativement réduit, tard venus mais conquérants, les Irklaouene et les Ayt Arfa de Guigou (envahisseurs) ont occupé des aires plus vastes.

En effet, après la stabilisation marquant la fin du 18^{ème} siècle, l'affaiblissement du pouvoir central allait permettre de nouvelles migrations vers le N.W, tandis que les Béni M'Tir refluait vers El Hajeb, les Béni M'Guild avançaient, en particulier les tribus Irklaouen et Ayt Arfa du Guigou qui jusque là étaient cantonnées en Haute Moulouya, et occupaient les régions d'Azrou et de Timahdit en s'éloignant de leurs cousins restés sur place (les Ayt Arfa de Moulouya).

« Il se pourrait que ces avancées n'aient pas toujours revêtu le caractère d'une véritable conquête militaire faite les armes à la main, mais il est probable que la progression pouvait être aussi par moments plus insidieuse quelques raids et une ambassade pouvaient persuader les groupements dont la terre était désirée, d'accorder d'abord des droits de pacage puis enfin de se retirer ou de se laisser assimiler ».(Beaudet, 1969)

Il faut souligner l'impact négatif de la colonisation sur le mode de vie des Béni M'Guild. Ceux-ci exploitaient de manière complémentaire les deux éléments du terroir, les alpages d'été (*jbel*) et les parcours d'hiver (*azaghar*). L'implantation des colons dans le périmètre

irrigué (W d'Azrou) entraîna le rétrécissement de l'espace et accéléra le démantèlement des terres collectives et leur appropriation par certains notables.

De 1920 à 1948 des milliers d'hectares de terre furent soustraits aux Béni M'Guild tandis qu'en 1936, la main mise de l'administration sur la forêt et le contrôle des coupes réduisirent les possibilités de parcours et de ravitaillement en bois. D'où « *une fixation progressive et une tendance au semi-nomadisme qui n'a pas tardé d'ailleurs à évoluer vers la transhumance* ». (Attia, Benhalima, 1973)

Après 1956, la décolonisation a été suivie d'une recolonisation marocaine parachevée par la création du King Ranch international. Moderne et capitaliste avec 11 000 ha de production de viande, ce Ranch a eu des conséquences néfastes sur la région a commencer par déposséder plusieurs fractions des Béni M'Guild de leur patrimoine foncier.

Il résulte de cette évolution une série de ruptures dans le système complémentaire traditionnel. Les ruptures de complémentarité dues à la colonisation et à l'extension des céréales sur les plaines, jadis réservées aux parcours, et une différenciation agraire ont provoqué une atrophie des pâturages et par la même une cristallisation des limites avec utilisation exclusive au niveau des fractions.

La déstructuration de la société paysanne, qui résulte de l'irruption du mode de production capitaliste, colonial d'abord puis marocain ensuite, au sein d'une société traditionnelle, pastorale et patriarcale, aboutit donc, non seulement à une crise sociale mais aussi à une surexploitation des potentialités de la région, aussi bien dans les zones de culture que celles d'élevage.

2- Structure et composition sociale

2-1 Structure traditionnelle

La structure sociale tribale est bien complexe et hiérarchisée. Elle est composée des membres de l'ethnie ayants-droit et de différents niveaux de membres non ayants-droit ; une attitude pragmatique s'impose au sein de ce groupe humain à l'égard de l'identité des usagers réels du parcours sans se mêler de problèmes juridiques confus.

A ce propos, une première réglementation destinée à apurer les conflits « étrangers » désignait en 1951 comme ayant-droit « *un homme né d'un père né dans la tribu* » ; Les seuls étrangers autorisés étaient les *rebaa* (contrat au quart de croit) avec limitation de leur troupeau à 50 têtes (Bourbouze, 1994). Puis en 1961 fut adoptée la position plus réaliste qui faisait ayant-droit tout homme fixé dans le groupe avant 1956. Des règles plus souples

prévoient en certains lieux que tout homme ayant acheté de la terre et ayant des animaux a droit au pâturage.

Tout conflit social a pour origine l'usage des pâturages, la reconnaissance et le non-respect des finages par les non ayants-droit. Les membres de l'ethnie se chargent eux-même de régler cet obstacle, pas avec les mêmes armes qu'avant, mais cette violence s'exprime par le verbe et non pas par les actes.

La complexité de la structure de ce grand bloc ethnique nous oblige à nous limiter aux deux fractions **Ayt Ben Yacoub** et **Ayt Ben Hcine** de la tribu Ayt Arfa de Guigou.

La fraction Ayt Ben Yacoub, différemment des autres fractions de la commune rurale Timahdit, présente une hétérogénéité du point de vue ethnique. Elle est ainsi constituée de quatre sous-fractions qui sont : Ayt Ben Yacoub, Lemrabtine, Ayt Qassou et Ayt Bou Adiyya ; Chacune des sous-fractions est composée de douars ou groupe lignager (carte des fractions et des collectifs de fractions et de sous-fractions).

Par contre, La fraction Ayt Ben Hcine, ne se compose que de douars (annexe 4).

Par ailleurs, et pour répondre à l'objectif de notre étude, nous avons recensé les quelques **Ouled Khawa** que nous avons trouvé dans la région d'étude.

Les Ouled Khawa sont des éleveurs arabes dits « étrangers » ou « *Barrani* », originaires de la moyenne Moulouya, chassés de cette région par la sécheresse des années 1945. Ils sont sans support foncier, sans terres de parcours et dans des conditions de pauvreté extrême.

Cependant, il est difficile de parler de la structure d'un groupe ethnique sans citer l'usage des collectifs, chaque partie de terre de parcours est attribuée à un ensemble de même lignée agnatique qui doit à une saison fixée effectuer des déplacements avec le troupeau : c'est le *douar*. « Mais que le *douar* soit une entité ethnique ou un groupement circonstanciel, il n'en était pas moins une cellule fortement charpentée de la vie humaine » (Beaudet, 1969). Le *douar* est représenté par un ou plusieurs « *naib* » dont le rôle se limite à la gestion des collectifs (problèmes de limites des parcours, abreuvement du bétail, les dates d'*Agdal*...etc). A la tête du *douar* et de la sous-fraction siégeait la *jmaâ* ou groupe de notables (conseil communal), assemblée qui ne réunissait pas tous les chefs de foyers mais seulement les notables (*naib*, *Mqadem* et *cheikh*). Celle-ci fonctionne sous ordonnances des autorités locales représentées par un *caïd* (*Caidat*) au pouvoir central (*makhzen*). Selon Chiche 1992, le pouvoir central reste de son point de vue, le propriétaire immanent des ressources. Il pouvait, à n'importe quel moment, attribuer ou retirer n'importe quelle partie du territoire à n'importe qui, en particulier à des concurrents potentiels. Mais, dans les faits, l'extension de

leur pouvoir par les potentats locaux se faisait au fil des circonstances, en terme de lutte ou d'alliance avec le *makhzen*.

Par ailleurs, les membres de la *jmaâ*, du *douar* et du sous-*douar* participaient à la *jmaâ* de la fraction, véritable unité territoriale et politique ayant à sa tête, elle aussi, un *cheikh* (le sage de la fraction). Il représente des groupes d'éleveurs auprès des autorités locales et constitue leur force de négociation et de pression (Mahdi, 1996). C'est au niveau de la fraction que se réglaient les conflits entre *douars*, qu'était réparti l'usage des pâturages collectifs et que se décidaient les alliances ou les guerres avec les autres groupements. Au-dessus, les tribus et les confédérations étaient des cadres beaucoup moins vivants, en quelques sortes moins réels.

2-2 Nouvelle organisation

A cette organisation ancienne de la communauté vient se superposer une nouvelle organisation qui est administrative (*machiakha*) et représentative (la commune rurale). La *machiakha* qui couvrait le territoire d'une fraction est à ce jour une unité administrative sans réelle âme. Alors que la commune rurale est, de part la volonté politique, l'échelon local par lequel des actions, notamment de développement, doivent s'exprimer. Notons que la commune rurale est censée représenter l'ensemble de la population ayants-droit et non ayants-droit. Et de ce fait les relations se compliquent entre ces deux entités et entre les structures qui les représentent.

Par manque de temps et de moyens nous n'avons pu recenser tous les *douars* des deux fractions, de même leur éloignement les uns des autres ne nous a pas facilité la tâche.

Nous avons donc pris en considération les *douars* les plus proches et surtout les plus accessibles que nous avons classé dans le tableau 3 (annexe 4).

3- Organisation territoriale et occupation du milieu

« *Les Béni M'Guild depuis 1825 pratiquaient la transhumance de Timahdit jusqu'à El Hajeb* » Pascon, 1980. Pasteurs de bovins et de moutons, les Béni M'Guild s'adonnaient très peu à l'agriculture, et même pendant la colonisation, comme le déclarait le colon Celerier en 1939 « *Au premier abord, le Moyen Atlas semble une des régions les moins perméables à notre influence, cette masse montagnaise a une circulation difficile la colonisation agricole est restée sur les bords* ».

Au début du 20^{ème} siècle, ils se trouvèrent ainsi définitivement installés dans les territoires qu'on leur connaît, à cheval sur les parties hautes et les parties basses de la montagne. Chaque

unité de production devait donc pouvoir accéder à chacun des étages de son territoire. De ce fait, pour chaque entité sociale (tribu, fraction, village, individu), la complémentarité était possible.

Chaque chef de famille pouvait donc exploiter sa propriété et jouir de droits d'usage aux différents niveaux de cet écosystème, en adéquation avec son mode de vie semi-nomade. Les systèmes de production qu'ils pratiquaient étaient essentiellement consacrés à l'élevage du petit bétail sur parcours, associé à une petite céréaliculture en sec dans les parties basses les plus favorables.

Le mode de vie traditionnel rythmé par les déplacements saisonniers, a subi bien des ébranlements depuis plus de cinquante ans. Des différenciations régionales et des structures socio-économiques fort diverses sont alors apparues ou bien se sont exagérées, au point que le semi-nomadisme est parfois près de disparaître et que bien des familles deviennent sédentaires.

Les Ayt Arfa avec ces deux fractions, Ayt Ben Yacoub et Ayt Ben Hcine, espace qui concerne notre étude, n'ont pas de terres en *azaghar*, néanmoins, les finages uniques de leurs fractions sont tous étirés du NNW au SSE, c'est-à-dire du plateau relativement tempéré de Timahdit, où les cultures d'hiver sont encore possibles, jusqu'aux crêtes de Felledi et de Bou Angueur dont les hauts pâturages conservent encore une certaine fraîcheur jusqu'à la fin de l'été.

En droit coutumier, la terre appartenait collectivement à la fraction, les *douars* et les chefs de foyer n'en ayant que l'usage. En fait, les terres de cultures pouvaient être considérées comme des biens privés (*melk*). Tout individu pouvait défricher et mettre en culture toute la terre disponible qu'il désirait : il lui suffit d'en référer à la *jmaâ* qui devenait alors garante de son appropriation.

Entre *jmaâ* des fractions ou tribus existaient des accords, des pactes de réciprocité, qui permettaient notamment les mauvaises années, d'accéder à des ressources complémentaires. Les pâturages d'altitudes des Ayt Arfa de Guigou ont connu pendant longtemps des étés avec des agglomérations de tentes formées de *douars* et un millier d'animaux appartenant à d'autres fractions. Parallèlement les fractions Ayt Ben Hcine et Ayt Ben Yacoub envoyaient en moyenne 48 000 têtes de bétail chez les Irklaouen, sur le plateau d'Ito.

Une forte organisation collective régissait ces mouvements, mais l'exploitation des terres n'était pas communautaire, et les inégalités sociales étaient importantes. Les litiges devenant de plus en plus nombreux, les autorités ont décidé d'interdire ces déplacements externes à

partir de 1969. En 1970, la charte de la transhumance externe a pris fin et les seuls déplacements qui restent à nos jours sont conflictuels.

Les collectifs furent progressivement recensés en application du *dahir* de 1919 (article de loi portant sur les terres collectives) que nous présenterons plus loin. Après enquête de délimitation, les terres cultivées furent naturellement exclues, ainsi que les friches dominant les terres privées, et les petits pacages collectifs des *douars*. N'étaient donc concernés que les grands pâturages non forestiers du *jbel* et de l'*azaghar*. Ces grands blocs d'espace furent donc légalement définis comme des pâturages sur lesquels *toute appropriation privative était interdite, toute culture prohibée, toute construction en dur proscrite*.

Tel est le cas des fractions qui concernent notre étude, pourtant les Ayt Ben Yacoub et Ayt Ben Hcine n'ont pas réduit leur mobilité vers d'autres fractions et se sont même fixé illicitement sur les pâturages du *jbel* et les plateaux de Timahdit et se sont orientés vers l'élevage et l'agriculture extensive. Par ailleurs, seuls les déplacements internes aux finages, entre *douars*, se sont maintenus. Il faut noter que l'espace pastoral se restreint, engendrant une kyrielle de contestations et de litiges.

Enfin, un autre problème émerge et non des moindres, lié à l'arrivée des Ouled Khawa, population déshéritée de Missour chassée par la sécheresse, qui s'installe de force sur les collectifs de la fraction, se louant au début comme bergers. Certains d'entre eux ont pu s'implanter, acheter une terre, voire se marier mais ils restent cependant, selon le droit coutumier, exclus du parcours collectif même après trente années de vie au *douar*. Ainsi s'annoncent des conflits comme seuls rapports sociaux entre Arabes et Berbères de la région.

A travers l'histoire de l'occupation du territoire, les groupes sociaux Ayt Ben Yacoub, Ayt Ben Hcine et les Ouled Khawa ont connu une instabilité dans leur mode de vie et le mode d'occupation de l'espace, comme l'a souligné Godelier, 1978 dans son étude sur le peuple nomade et transhumant, « *les formes de propriétés d'un territoire sont en même temps un rapport entre des sociétés et un rapport à l'intérieur de chaque société entre les individus et les groupes qui les composent* ». Selon le même auteur, le territoire renvoie à d'autres aspects des rapports sociaux : la mobilité, la transhumance, les conflits, les razzias.

En dehors de tout souci de typologie, à notre avis une des questions importantes à soulever concerne l'organisation sociale, territoriale et les rapports avec le pouvoir central, premier centre d'intérêt de ce mémoire qui suscite des recherches sociologiques pour comprendre les

dynamiques internes au sein des sociétés de transhumants, et leurs rapports avec les sociétés voisines.

C/ Les modes traditionnels de l'utilisation de l'espace

1- Modes traditionnels et pratiques d'élevage

Il serait trop long de retracer l'histoire agraire de ces régions pastorales. Mais il est important de rappeler que la confédération mère de ce groupe de peuplement, les Béni M'Guild, amplement étudiée par des géographes (Martin, 1964 in Beaudet, 1969) se déplaçait de quelques dizaines de kilomètres tout au plus et empruntait toujours à la même saison le même itinéraire les ramenant en un lieu bien défini. Par ailleurs, selon les mêmes auteurs *« la transhumance désigne des mouvements accomplis en fonction de l'état saisonnier de pâturages aux aptitudes complémentaires, ces mouvements étant souvent altitudinaux mais pouvant s'accompagner de déplacements sur de longues distances »*. De toute manière, la transhumance concerne seulement l'élevage et non l'agriculture, et les hommes qui l'entreprennent possèdent un habitat fixe. Tel n'est pas le cas des Béni M'Guild, dont les déplacements sont motivés aussi bien par les nécessités agricoles que par l'entretien du bétail ; d'autres part, la plupart des familles ne possédaient pas autrefois d'habitats fixes, mais seulement une tente.

Ni nomades ni transhumants, les Béni M'Guild menaient donc et certains mènent encore une vie traditionnelle semi-nomade (terme utilisé par les administrateurs pour signifier la transhumance).

Or, les grands mouvements sociaux qu'a connus la confédération à travers l'histoire et la délimitation des terres collectives ainsi que leur répartition disproportionnée avant et après le protectorat, font que les Ayt Arfa de Guigou ont été rejetés et contenus dans les montagnes. Par conséquent, les seuls mouvements existants encore à ce jour sont des déplacements « internes » à la tribu entre les terres des fractions. En revanche, les déplacements lointains « externes » chez d'autres tribus sont devenus très rares et se manifestent par des conflits.

Dans son étude sur la transhumance dans la région d'Azrou, Bennani-Hassan, 1959, montre que *« le maître ne se déplace plus, c'est simplement le berger qui s'éloigne d'une quarantaine de kilomètres »*. En effet, il ne faut plus parler de transhumance, mais plutôt de semi-transhumance. Le qualificatif de « semi » vise ici à préciser que la véritable transhumance est très peu représentée et que, dans la plupart des cas, une partie de la famille seulement (parfois

uniquement le berger et sa femme) se déplace avec le troupeau, l'autre se fixant sur des sites, occupés une grande partie de l'année, à proximité de puits, de villages et de terres cultivées.

Ce type d'élevage résiste dans sa formule traditionnelle dans les régions les plus austères, à l'écart des courants de l'économie. Au sein de ces communautés, ce sont plutôt des éleveurs moyens et les bergers des riches propriétaires qui le pratiquent encore. (Chiche, 1992).

Quant à l'élevage sédentaire sur parcours de montagne, il est le plus à la mode. Le terme sédentaire signifie ici que les troupeaux se déplacent, souvent sur de longues distances, mais qu'ils reviennent chaque soir à la bergerie. Ce type d'élevage est donc en tout lieu une formule technique toujours présente, notamment pour les petits troupeaux, quelle que soit la difficulté du milieu. Il est également partout possible toute l'année au prix des apports complémentaires tirés des cultures (orge et paille) de fourrages et d'achat d'aliments de sauvegarde.

Pourtant, comparé aux autres fractions de la tribu Ayt Arfa de Guigou, les Ayt Ben Yacoub et les Ayt Ben Hcine, de part leur situation sur le *jbel*, ont connu d'importantes modifications quant aux modes traditionnels d'occupation de l'espace.

2- Régimes juridiques et modes d'accès aux ressources

a) Situation foncière

Du foncier est né un flou dont les portées sont mémorables à différents niveaux de la société. Ce flou a engendré des conflits si complexes dans la recherche de leurs solutions qu'il nous semble opportun d'en donner un aperçu historique. D'après l'étude de Touabi, 1992 sur «Le statut collectif et changement des systèmes pastoraux cas du moyen Atlas au Maroc», «*Le statut foncier est un ensemble de droits et d'obligations relatifs à la délimitation des terroirs, désignant la position qu'un individu occupe dans un groupe ou qu'un groupe occupe dans une société. L'aspect juridique du foncier intervient pour stabiliser et sécuriser les exploitants sur un territoire. Il crée un cadre légal pour clarifier et délimiter les propriétés foncières*». Cependant, Selon les sociologues, le statut foncier ou la question foncière en général est un fait social total généré par l'appropriation de l'espace. Ils le considèrent comme un fait social parce que «*il met en branle les aspects juridiques, politiques, économiques, religieux, idéologiques ou écologiques d'une société*». En effet, Bien que le rapport foncier soit invisible aux yeux de l'observateur superficiel, il donne à voir la société dans sa profondeur historique et dans la complexité de son organisation contemporaine. Réciproquement, il est

une des dimensions fondamentales de l'identité d'une société et à ce titre, un des facteurs essentiels de sa cohésion.

De ce fait, la complexité de l'aspect juridique des terres de la tribu en relation avec l'apparence sociale nous empêche de négliger son histoire, tel que souligné par Henri Lefevre « *la sociologie rurale est une science de l'actuel qui ne peut se passer de l'histoire* », mais aussi « *il s'agit de ne pas laisser l'histoire absorber la sociologie et de ne pas laisser d'autre part la sociologie rurale se passer du concours de l'histoire comme science auxiliaire. La sociologie doit partir des faits actuels, de leur description. Mais quand ces faits ont une épaisseur historique comment l'ignorer ?* ».

La propriété collective des pâturages, qui caractérise la plupart des systèmes pastoraux, est souvent considérée comme le principal obstacle au développement, voire comme une « tragédie » (Hardin, 1977 in Carriere et Toutain, 1995). Les principaux griefs envers le statut collectif des terres de parcours peuvent se résumer en : une exploitation archaïque des ressources par des pratiques coutumières, une inertie à la conservation et ignorance des principes qui mènent à une détérioration irréversible, un avantage des grands éleveurs qui tirent un meilleur parti des parcours que les petits.

Quoi qu'il en soit, la propriété collective des terres de parcours résiste mal au grignotage des surfaces par des activités agricoles, qui débouchent, pour leur part, sur l'appropriation privative des terrains. L'encombrement des parcours collectifs qui en résulte, limite, en retour, la capacité des sociétés pastorales à gérer leurs parcours collectifs. Ainsi, pour beaucoup d'éleveurs « *l'agriculture devient la seule forme de mise en valeur reconnue et protégée* » (Marty, 1990) et ce en dépit des efforts pour reconnaître ou mettre en place des codes fonciers pastoraux (carte des systèmes agro-sylvo-pastoraux).

L'intégration du Maroc dans l'empire colonial (1912), a entraîné un processus de basculement économique lié en particulier à la mise en place d'une politique foncière qui s'est appliquée à redéfinir les espaces agricoles avec pour but de faciliter l'accès aux terres collectives.

Le statut et le droit sur les terres collectives sont codifiés par la loi. D'après Mahdi, 1996 « *une terre collective est un bien qui appartient à une collectivité (tribu, fraction, douar, lignage)* ». L'article 1er du *dahir* du 27 avril 1919, (modifié par le *dahir* n° 1-62-179, 6 février 1963) précise la nature et l'étendue de ce droit de propriété : c'est un « *droit de propriété des tribus, fractions, douars ou autres groupements ethniques sur les terres de cultures ou de parcours dont ils ont la jouissance à titre collectif, selon les modes traditionnels*

d'exploitation et d'usage, qui ne peut s'exercer que sous la tutelle de l'Etat dans les conditions fixées par le présent dahir »

En effet, sur les terres de culture, le droit de jouissance est reconnu sur un lot, une parcelle désignée par le groupe à l'attributaire. Sur les terres de parcours, ce même droit de jouissance est reconnu à l'ayant droit sur l'ensemble du parcours, en égard au respect des coutumes qui sauvegardent le droit des autres ayants droit à la même jouissance.

Dans les deux cas, il est incontestable que ces règles générales n'ont pu résister à l'évolution et que la notion de collectif a été battue en brèche. Ainsi, la règle de partage annuel des terres de culture entre les membres de la collectivité est tombée en désuétude, et est remplacée par l'appropriation de fait des lots attribués lors du dernier partage en date¹.

En ce qui concerne les terres de parcours, des superficies non négligeables ont été transformées en terres de cultures appropriées de fait par les usagers.

Notons bien que l'appropriation des terres collectives est un signe d'évolution très spectaculaire qui rend problématique le statut de ces terres tel qu'il est défini par la loi.

En effet, les études effectuées sur le statut des terres dans le Moyen Atlas et, s'appuyant sur des données de terrain, ont abouti à la conviction que « *les populations locales élaborent des coutumes juridiques locales* » (Mahdi, 1996), ce sont les pratiques des acteurs qui expriment en fait des coutumes, les instaurent et les organisent en un corps de règles de droit coutumier. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre que « *le droit est l'expression de la volonté du corps social tel qu'il existe à tout moment* » (Lévy-Bruhul, 1981 in Mahdi, 1996). Plus que cela, pour cet auteur, « *les coutumes sont des innovations qui modifient profondément le système juridique...* ».

Aujourd'hui, bien que les terres collectives soient sous la tutelle de l'Etat, les décisions d'usage de tel ou tel parcours restent jusqu'à ce jour discutables traditionnellement entre les membres du groupe des notables de la même fraction. De même, le groupe ethnique peut aussi décider d'accepter ou de refuser les non ayants-droit sur les terres de la fraction.

¹Mis à part le partage organisé par l'Etat : partage du collectif entrepris par l'Etat pour l'aménagement de périmètre irrigué. Dahir du 25 juillet 1969 : « ce texte transforme les ayants droit en propriétaires dans l'indivision. Il autorise également les Ministères de l'intérieur et de l'agriculture à décider le partage des terres entre les indivisaires et l'attribution de parcelles à titre de propriété individuelle lorsque le nombre de postulants permet de dégager des lots de 5 hectares au moins ». (Bouderbala & Filali-Meknassi, 1992)

Il y a une décennie déjà les parcours collectifs formaient l'objet d'une double convoitise : d'abord l'appropriation pour l'usage des cultures, puis par la suite pour la construction d'abris (*zriba*) et d'habitats en dur en remplacement des tentes mobiles. Tout ceci alors que les ayants-droit et les autorités locales savent que les terres collectives sont proscrites de construction.

Ce phénomène se généralise chez les Ayt Ben Yacoub et Ayt Ben Hcine et même chez les étrangers qui viennent s'installer et s'approprient une parcelle de terrain.

Des rapports de force conduisent à de nombreux conflits entre ayants-droit et étrangers mais aussi avec le pouvoir central. Ne pouvant apporter une solution alternative, des dossiers sont en justice et certains non ayants-droit se sont même retrouvés en prison.

Sur les 60 000 ha de Surface Totale Utilisée (S.T.U) par la commune rurale de Timahdit, et sur le territoire des deux fractions nous concernant, sont recensés trois types de terres dont les fonctions et les statuts sont différents :

☞ **Les terres *melk* ou privées**, où s'exerce généralement l'activité agricole de façon principale, tout le monde, a la possibilité d'en posséder par héritage ou par achat, les non ayants droit peuvent aussi acheter les terres ou se payer le droit d'usage à défaut d'appropriation.

« La pratique des cultures sur les terres de parcours est un fait historiquement attesté. Régie par des coutumes locales elle devient actuellement une pratique autorisée et prend de l'expansion sous le couvert des autorisations de défriche délivrée par les représentants locaux des autorités de tutelle » (Mahdi, 1996).

Les fractions ne sont pas pourvues en terres à égalité. Les Ayt Ben Yacoub possèdent 4663 ha de surface agricole utile (SAU), alors que les Ayt Ben Hcine n'en possèdent que 2666,7 ha sur un total de terres de culture de la commune de 16 000 ha réparti sur les plateaux autour de la commune et à basse altitude.

Cette agriculture est cependant pour l'essentiel complémentaire de l'activité pastorale. Elle permet de procurer aux exploitations familiales leur nourriture de base et au bétail le complément céréalier et fourrager. La plupart des exploitations sont de taille moyenne (10 à

20 ha) et les propriétaires sont souvent très réticents à parler de leurs domaines et surtout de l'origine de leur propriété.

☞ **Le collectif** du Moyen Atlas est considéré comme melk de *qbila*² les questions centrales étant, selon la situation de chacun, celle des conditions d'appartenance à la communauté, essentiellement l'ascendance ou la résidence, et de l'exclusion des alliances.

Il faut souligner que ce régime a été conforté par la promulgation du statut collectif au début du protectorat au point que les petits paysans de colonisation agraire fondent leur légitimité uniquement sur leur inscription sur les sites d'ayants par l'administration.

Pour d'autres, la terre est à Dieu, librement accessible à tous, avec le commentaire correctif qu'elle est ainsi le patrimoine de tous les Marocains, que tout marocain a, du fait de sa nationalité, plein droit de l'occuper et de l'exploiter, mais en admettant le cas échéant, des restrictions liées à l'ancienneté de l'implantation d'individus sur des parcelles, sanctionnée par leur mise en culture.

Les services publics estiment que « *la terre doit revenir en priorité à qui peut garantir son bon état* ». Cette diversité de distorsions entre la lettre des statuts en vigueur et leur interprétation par toutes les catégories de personnes qui doivent s'y référer, oblige au moment de considérer les régimes fonciers, à se poser la question de leur cause.

Actuellement, en montagne il règne une situation conflictuelle attisée par le fait que sur le collectif, le système est au service d'une gestion relativement solidaire, souple et étroitement adaptée au milieu social complexe, pourtant minée par des pratiques individualistes que les éleveurs développent pour s'approprier l'espace. Celui-ci découpé en territoires pastoraux aux limites précises connues de tous et attribués à des groupes intégrant différents niveaux sociaux (tribu, fraction...). Seule l'appartenance au groupe ouvre l'accès aux ressources aux ayants-droits précisément identifiés. Des restrictions et non des interdictions formelles, sur les droits de construire des abris, de mettre en culture, de prendre des animaux en association, et des droits d'abreuvement complètent le dispositif réglementaire.

² Cette dénomination fait clairement ressortir que le mot qbila signifie communauté et que l'analyse de la nature et du fonctionnement des différents types de communautés apporte plus à la compréhension des sociétés rurales marocaines que des questions sur ce que recouvre la notion de qbila à partir de traductions analogiques.(Chiche, 1996)

Il faut bien noter que l'affirmation selon laquelle les droits sur le collectif sont les mêmes pour tous est absolument fictive. C'est un système fort peu égalitaire puisque chacun met sur le parcours tous les animaux qu'il peut et tente par tous les moyens de récupérer le maximum de ressources. Aucun esprit coopératif au sens moderne du terme n'anime le groupe, car l'ayant-droit revendique pour lui un droit qu'il partage bon gré mal gré avec d'autres. Dans ces conditions « *le principe de gestion n'est pas la mise en valeur en commun des ressources mais le contrôle de la concurrence pour leur usage individuel* »(Chiche, 1992).

A cela s'ajoute la situation atterrante des Ouled Khawa dont le statut de non ayant-droit les porte continuellement aux conflits. Ces conflits entre droit coutumier et droit étatique posent ainsi en filigrane le problème de la citoyenneté réclamée par les non ayants-droit : « *il y aurait des fils du pays étranger dans notre Maroc ?* ». Il faut comprendre que c'est l'appartenance au groupe qui permet d'accéder aux parcours collectifs et donc aux seuls ayants-droit. Or, on est ayant-droit selon un processus héréditaire et automatique en référence à une ascendance. Néanmoins, comme le décrit le film « *Droit du sol, droit du sang* » réalisé par El-Aich et Bourbouze, 1999 « *l'ascendance n'en demeure pas la seule voie possible car les histoires tribales sont constellées de témoignages relatant l'arrivée de population, de clans, de familles entières venant se réfugier au sein d'une tribu et accueillis par ses membres. On peut donc devenir ayant-droit selon un lent processus d'assimilation* ». Ceci se confirme dans cette tribu marquée par de profonds brassages de populations.

En effet, ♦ ***le collectif de qbila par le sang*** donne l'exclusivité de l'usage au nom de l'antériorité d'installation des ascendants. Chez les Ayt Arfa les chef de famille démunis usent du droit de défricher de petites surfaces dans les limites de leurs besoins en grain que leur donne leur appartenance à une qbila pour mettre ces lots sur un marché foncier (en n'en vendant en principe que l'usage). Les gros éleveurs du Moyen Atlas et les petits paysans poursuivent un même objectif, s'assurer l'exclusivité de la disposition de la terre dans une concurrence aiguë. Les intérêts entre les différentes catégories sont d'importance économique très inégale.

♦ ***Le droit à la terre par la résidence*** et l'exploitation est un argument de solidarité conjoncturelle. En effet, pour qui l'appartenance à la communauté s'acquiert simplement par la résidence, l'exploitation de terre sur le finage et l'accomplissement de charge peu contraignante, le comportement contradictoire intégrant des pratiques d'individualisation de l'utilisation des terres conçue comme melkisation et, l'attachement à la déclaration du statut collectif de grandes parties des finages mettent en évidence le rôle défensif donné à la proclamation du caractère collectif d'un quartier dans le cas où un concurrent plus puissant fait valoir dessus des prétentions. Ce qui est ainsi visé par des paysans peu puissants politiquement et économiquement, c'est une légitimité éminente en jouant sur deux registres : l'affirmation du caractère ancien et communautaire de l'occupation en même temps que la référence à la loi. Cependant, cette loi qui garanti l'inaliénabilité de l'usage, est doublement détournée : **le droit d'usufruit, est assimilé à la propriété et la tutelle de l'Etat à une caution.**

Le *naïb* des terres collectives, le *cheikh* de la fraction et les institutions qui régulent l'appropriation des terres collectives, spéculent selon le cas en contribuant à transformer les droits virtuels sur les terres collectives en droit réels.

Le dépouillement des documents concernant la délimitation des parcours et leur superficie révèle une dissemblance frappante. Sur un total de 31 000 ha de terres collectives de la commune, les Ayt Ben Yacoub possèdent 13 429 ha alors que les Ayt Ben Hcine n'en possèdent que 4 955 ha. En effet, les deux fractions d'étude exploitent des collectifs en indivision avec d'autres tribus, ce qui rend plus délicat leur délimitation.

☞ ***l'espace forestier est*** un domaine de l'Etat où s'exerce l'activité pastorale dans le sous-bois des ayants droit et non ayants droit. Ces derniers pensent que la forêt est un espace qui appartient à l'Etat et à l'intérieur duquel les gardiens du collectif, les *naïb* ou les ayants-droit ne peuvent exercer leur droit ni sanctionner.

En droit musulman, les terres forestières sont considérées comme des terres mortes appartenant à la communauté musulmane. « *Elle ne pourraient faire l'objet d'une appropriation privative qu'en cas de défrichement et de mise en culture* » (Aissi, 1981). C'est à partir de la promulgation du *dahir* 1917 relatif à la conservation et à l'exploitation des forêts que l'Etat entreprit la délimitation des forêts déclarées domaniales.

Après la répartition des terres de la tribu, les Ayt Arfa se sont trouvés considérablement amputés et de ce fait, la commune ne compte plus que 13 000 ha d'espace forestier.

Les fractions des Ayt Arfa ont essayé à travers l'histoire d'englober dans leur territoire des espaces qui écologiquement leur permettaient d'exercer sereinement leur activité pastorale. Leur territoire comprenait donc, des espaces complémentaires qui leur permettaient de passer les saisons avec quiétude : la montagne et le plateau pour l'essentiel.

L'arrêté viziriel de 1921, réglant le mode d'exercice du droit de parcours en forêts domaniales, considéré comme véritable charte des droits d'usage en forêt, prévoit que ce droit de parcours soit reconnu aux seuls usagers marocains faisant partie d'une tribu ou fraction. « *Ce droit est incessible et inextensible, en ce sens qu'il ne peut être cédé, ni étendu au profit de personnes non usagers même si elles ont des immeubles ou des droits immobiliers sur les territoires des tribus bénéficiaires* ».

Actuellement, les forêts de la région sont en mise en défens (*Agdal*), elles constituent la principale ressource économique et financière de la province. Seul le sous-bois est autorisé au pacage, en cas d'infractions les sanctions sont appliquées par le *naib* puis le *caïd*.

b) Les pratiques juridiques

« *Comparé aux restes des pays méditerranéens, notamment de la rive Nord, le pastoralisme Maghrébin reste fondamentalement marqué par la mobilité des troupeaux et des hommes d'une part et par la persistance de vastes territoires à usage collectif d'autre part* » (Bourbouze, 1994).

En effet, la gestion des collectifs pose toujours des difficultés au sein d'une communauté qui partage les mêmes ressources. Pour cela dans les sociétés tribales le système de gestion se base sur des pratiques juridiques où s'entremêlent droit traditionnel, droit foncier musulman et droit étatique moderne.

☞ **Le droit traditionnel** remonte aux époques préislamiques et s'applique surtout aux terres dites « de tribus », qui sont organisées en territoires et non pas en propriétés et sont le plus souvent à usage collectif. Jusqu'au 19^{ème} siècle « *ces vastes espaces à usage commun, marqués par la mobilité des groupes ethniques sans habitat fixe, sont la proie d'une agitation politique continuelle liée aux conflits sur l'espace et à l'opposition au pouvoir central* » (Chiche, 1992).

Bien qu'ancien, ce droit traditionnel fait encore référence. Son usage se trouve consigné dans des coutumiers (Orf), mais relève le plus souvent d'un droit oral qui ne s'appuie que sur la reconnaissance par le voisin et l'ancienneté avérée est reconnue par l'usage.

En effet, dans les fractions d'étude, les ayants-droit se connaissent entre-eux et très vite repèrent l'étranger pour qui l'usage des ressources reste interdit.

Le statut des terres apparaît donc instable, ou mixte, voire contradictoire car, c'est l'utilisation qu'on décide de faire d'une ressource qui détermine son statut. Même dans les cas où les règles de leur utilisation s'appuient sur des textes écrits très détaillés, elles participent d'un esprit de souplesse qui implique une possibilité de réadaptation dans n'importe quel cas particulier et d'évolution avec les conditions techniques, économiques et sociales. Le vrai statut serait plutôt exprimé en termes d'utilisation intensive ou extensive.

☞ **Le droit foncier musulman** stipule que « *la terre appartient à dieu et à son représentant, Khalif ou Sultan* ». C'est la propriété éminente, mais ce n'est pas pour autant un bien domanial de l'Etat car les droits des utilisateurs de cette terre, tribus, clans ou familles, sont reconnus. Ce droit vise plus à servir les intérêts du pouvoir central. Mais les tribus disposent en fait de bien plus qu'un simple droit de jouissance sur leur espace, et les rapports de force décident de la conquête de nouveaux territoires.

Dans les faits, au sein des collectivités ce sont plus souvent les rapports de force politiques qui prévalent et qui induisent de grandes inégalités entre ayants-droits.

☞ **Le droit moderne étatique** s'est implanté depuis l'empire colonial à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle, suivi de la mise en place d'une politique foncière par l'Etat : immatriculation des terres, partage des collectifs, domanialisation des forêts et surtout fixation des limites des grands territoires tribaux. Toutes ces actions ont formalisé les règles du droit moderne sans empêcher les oppositions. Comme prouvé par Naciri, 1999 « *législation forestière et usages anciens continuent à s'opposer irréductiblement* ». Ce qui est différent pour les parcours où il y a plutôt une reconnaissance et une superposition des différents droits pour la gestion d'un même espace.

La situation foncière se complique de plus en plus et se traduit par une mauvaise gestion des ressources pastorales. L'ingérence du droit moderne lors de la mise en place des coopératives pastorales et le nouveau rôle des autorités civiles dans le règlement des conflits sont mal perçus car il n'y a pas une véritable substitution aux droits précédents.

Conçues sur ces droits croisés, l'utilisation des ressources collectives et les conditions d'usage sont donc plus ou moins contrôlées par les collectivités. « *Ces organisations coutumières sont d'une grande variété mais toutes marquées par leur fragilité et leur progressive inadaptation aux changements actuels* » (Bourbouze, 1999).

3- Les transformations dans le système pastoral et social

➤ Du groupe à l'individu

L'histoire de la tribu Ayt Arfa de Guigou est marquée par une disparité des terres et une incertitude des finages. De même, la régression des organisations coutumières, longtemps solide au sein du groupe ethnique, se traduit par des déséquilibres sociaux.

C'est dans ce sens que l'on peut considérer **le foncier comme un phénomène social total qui cristallise tous les rapports sociaux**. En effet, **la possession ou non de terre, l'usage des ressources pastorales ainsi que l'occupation d'un territoire** (habitat fixe ou mobile) **déterminent les rapports entre les hommes**.

Les rapports sociaux ne peuvent même pas être qualifiés de rapports de voisinage (*joura*) ou de camaraderie (*sohba*), mais ils se limitent à l'économie pastorale ou des rapports de marché.

Entre les deux groupes étudiés, Ayt Ben Yacoub et Ayt Ben Hcine, nous avons bien noté qu'ils se mélangeaient (relations matrimoniales) mais aucune autre forme ne se produit et surtout pas l'usage des collectifs par l'étranger qui est très vite reconnu et repoussé (même s'il est devenu gendre).

D'une situation ancienne qui avait pour expression **une unification du groupe** (fraction, tribu) ayant des choix et des décisions en rapport étroit avec la cohésion du groupe, on a abouti à un **esprit individuel et donc à un éparpillement des centres d'intérêts et des centres de décision entre les différents acteurs socio-économiques et socio-politiques**.

➤ Du parcours collectif à la mise en culture individuelle

L'attrait de l'appropriation, lié au souci de s'accaparer des terres de parcours à titre individuel pour les semer en céréales ou pour l'usage de complémentation, s'est amplement renforcé au fil des années. Le 20^{ème} siècle a été marqué par **une forte pression démographique en milieu rural**, en effet les estimations sur la population effectuées par Noin en 1965 ont montré que la tribu Ayt Arfa de Guigou a connu une augmentation globale de plus de 28% (1936-1960). Cet accroissement important des populations de montagne a fait que de nombreux collectifs, dans les sites les plus favorables, soient partagés et mis en culture.

« *Le statu quo persiste sur les terres collectives marocaine* » (Abaab et al., 1995), on observe partout, dans le paysage, des mises en culture dans les zones les plus difficiles, opérées par les éleveurs eux-mêmes au détriment des parcours et des forêts. En effet, dans le *jbel* de notre

région d'étude, certains éleveurs des deux fractions et surtout les notables, ont acheté des terres ou ont monopolisé des morceaux de terres pour un usage fourrager de complémentarité ou de céréales.

Bien que la menace se fasse pressante, « *l'institution coutumière (jmaa) se révèle incapable de la maîtriser, car la règle du consensus, qui prévaut en général dans ce type d'institution devient inopérante en cas de conflit grave* » (Bourbouze, 2000). La plupart des conflits actuels qui portent sur la construction d'abris et la mise en culture, font l'objet de procès multiples qui ne règlent rien.

➤ Régression de la mobilité : de la transhumance à la sédentarisation

Les modes d'occupation de l'espace et les déplacements des éleveurs ont changé de nature, suite aux profondes modifications du statut des parcours. Résultat, le nombre de transhumants a incontestablement baissé, la motorisation a fait son apparition dans le milieu rural de montagne et l'éleveur a mis fin aux déplacements. Il est passé de l'habitat mobile, la tente dans un groupe, à la bergerie. Plus encore, **se sont des constructions illicites de maisons isolées en dur sur terres collectives qui font actuellement l'objet de sérieux conflits.**

Les éleveurs ont changé leur mode de vie et leur façon de faire en adoptant des nouvelles techniques : d'abord les cultures de fourrage et de céréales, et après l'utilisation de la citerne d'eau sur la camionnette (pick-up). On assiste à la naissance d'un nouveau système : ***l'eau et l'aliment concentré viennent maintenant vers les troupeaux et non l'inverse.***

Ce nouveau système encourage l'apparition de grands éleveurs qui ont recours aux services de bergers salariés. Il s'agit de véritables entrepreneurs qui parfois ne possèdent pas de terres et louent au quart du coût des troupeaux de quelques dizaines de têtes appartenant à des *fellahs* sédentarisés ; grâce aux bénéficiaires, ces locataires ne tardent pas à devenir propriétaires de troupeaux et emploient souvent plusieurs bergers.

Dans les deux fractions, les déplacements se font de plus en plus rares : on parle plutôt de semi-transhumance interne à la fraction, entre les terres de culture et les collectifs du groupe. Certains éleveurs des Ayt Ben Hcine pratiquent encore la transhumance externe chez d'autres tribus car leurs terres sont très pauvres et donc, de l'été à l'automne, ils transhumant vers l'*Azaghar* chez les Irklaouen. **Désormais, les déplacements se décident individuellement, indépendamment de ceux des voisins.**

Le genre de vie transhumant étant fondé sur une large extensivité, des réajustements ou des bouleversements devenaient nécessaires. Ils se sont traduits par un abandon partiel de l'ancienne économie pastorale et par une indéniable tendance à la sédentarisation.

➤ Du pastoral à l'agro-pastoral

Les changements sur le système agraire ne pouvaient rester sans effets sur les systèmes de production. Pareillement, la double dynamique, régression de la mobilité et privatisation ou mise en culture des parcours, a conduit certainement à une transformation de la conduite alimentaire des troupeaux et, au-delà, à produire de la viande rouge sur un modèle différent.

De même, les terres de parcours constituent la base essentielle des systèmes d'élevage extensif « à l'herbe », mais interviennent également, au moins pendant une partie de l'année, dans les systèmes d'élevage mixte, notamment dans les régions de montagne (pâturages saisonniers, estives...).

Dans notre région d'étude, le système alimentaire est passé du tout pastoral où « 80 à 90% des besoins des animaux proviennent des parcours » à l'agropastoral. Les ressources agricoles proviennent des sous-produits de fourrages cultivés et d'achats, en particulier pour l'hiver. En effet, « *l'association céréaliculture-élevage permet de mieux maîtriser les incertitudes climatiques et économiques* » (Pluvinage, 1995 in Bourbouze, 2000).

En terme de rapports sociaux, nous pouvons déduire que la « **pastoralisation** » des **agriculteurs** (investisseurs privés), et la tendance à la **sédentarisation agricole des éleveurs**, contribuent à limiter les liens de coopération mutuelle qui pouvaient traditionnellement s'inscrire entre ces deux activités. Il y aurait une sorte de sédentarisation des éleveurs alors que leur troupeau continu à se déplacer. **Ce-serait un signe de mutation dans le système pastoral.**

Au plan économique, le recours à la complémentation par des aliments concentrés, est devenu indispensable dans une optique de recherche d'une meilleure productivité de l'élevage et d'un meilleur gain sur le marché. Un actif réseau de souks situés à Timahdit et à Azrou, reste le principal lieu de transactions des éleveurs de la tribu. Il est marqué par une demande urbaine forte, notamment lors de la fête du mouton, par une importante mobilité des commerçants forains et par la circulation du bétail à longue distance.

Toujours sans cette évolution, il faut parler de la fixation des éleveurs en précisant :

- 1) le pâturage se fait au voisinage des campements

- 2) dans le fait, même si c'est écrit, il y a une division du collectif chez les Ait Beni Yakoub, aussi bien l'étude de Artz que celles de mes étudiants confirment cette hypothèse.

1 / La méthode

Dans le domaine des sciences humaines et sociales, il n'existe pas à priori une méthode unique et universelle qui rendrait compte des réalités sociales observables. A chaque type de recherche correspond une démarche dont seul le chercheur concerné juge la pertinence. L'étudiant désireux d'entreprendre les recherches dispose donc de plusieurs instruments d'investigations auxquels il peut avoir recours, en les conjuguant, en fonction de l'objet et des conditions de recherche. Toutefois, aucun de ces instruments n'est parfait et tout dépend de l'utilisation qui en est faite. De toute façon, « *indépendamment des choix opérés, il est impératif de mener les investigations avec rigueur et d'en contrôler le déroulement. Quelle que soit la méthode et son degré d'élaboration, le projet scientifique est de répondre le mieux que possible aux interrogations suggérées par les réalités humaines et sociales* » (Guibet, Jumel ; 1997).

Nos objectifs principaux consistent d'une part, à mettre en évidence la structure sociale et les rapports sociaux dans une localité en se basant sur plusieurs facteurs : foncier, sociologique, historique, économique et d'analyser les transformations des rapports sociaux d'autre part.

Chaque fois que l'on parle du changement social, il flotte un malaise qui provient du fait que tout le monde admet la nécessité de l'étudier et que personne ne sait exactement ce dont il s'agit. C'est ce qu'a souligné Hugues Lamarche, 1986 dans son article localisation, délocalisation, relocalisation du milieu rural article paru dans *L'esprit des lieux* « *le changement social apparaît comme une notion floue* ».

Il me paraît donc nécessaire de préciser dans quel esprit j'ai abordé l'étude du changement social mais aussi des transformations des pratiques traditionnelles pastorales dans une région de montagne au Moyen Atlas Central du Maroc, une zone marginalisée comme l'on dit couramment.

Compte tenu de la complexité du thème de recherche choisi, il est indispensable d'opter pour une démarche méthodologique qui permet d'introduire de nouvelles variables qui ont surgi durant les enquêtes sur le terrain (annexe 5).

2 / Recherches préliminaires

Le travail de recherche a été pour nous une expérience qui nous a permis d'acquérir une connaissance du terrain complémentaire au travail bibliographique. Notre travail a commencé au CIHEAM/IAM de Montpellier au département de pastoralisme où nous avons récupéré les premiers documents sur la région d'étude. Notre recherche nous a ensuite conduit aux départements de production animale (D.P.A) et des sciences humaines (D.S.H) de l'Institut National Agronomique Hassan II à Rabat (I.A.V H II), où des professeurs et chercheurs ont longtemps travaillé dans le Moyen Atlas. Aussi les différents services de la Direction Provinciale d'Agriculture à Azrou (D.P.A) nous ont été d'une grande utilité pour le bon déroulement de notre travail et enfin les notables de la *jmaa* et les habitants soit ayants-droit soit les étrangers de la commune rurale de Timahdit nous ont été d'un apport très enrichissant lors de nos enquêtes.

Cependant, nous avons été confronté à deux sortes de difficulté : l'une correspondait au manque de recherches effectuées dans le domaine de la sociologie sur les fractions étudiées car la plupart des travaux sur la région concernent plutôt la géographie, la production animale et le pastoralisme. La seconde difficulté fut la barrière linguistique. Malgré notre appartenance à la culture et aux traditions maghrébines (d'origine algérienne), il faut noter que la langue berbère (*chelhit*) tribale n'est pas notre langue maternelle. Néanmoins, le message passait avec la plupart des jeunes enquêtés car ils arrivaient à comprendre l'Arabe. Pour les plus âgés, il y avait toujours à nos côtés un membre de la famille qui intervenait dans la traduction.

Nous avons été frappées par le fait que la différence entre berbère et Arabe n'est pas assimilée par les uns et les autres comme différence raciale, mais l'Arabe est plutôt vu comme un étranger qui n'a pas le droit d'usage des terres de la tribu auquel il n'appartient pas. Des conflits de ce genre prennent plus d'ampleur dans ce groupe social. Conflits sur lesquels nous avons insistés lors de nos enquêtes.

Par ailleurs, les gens étaient trop craintifs particulièrement ceux qui vivent et dont les habitations sont construites de façon illicite sur le collectif. De ce fait notre présence dans la tribu mettait les gens sur leurs gardes. Nous étions vues par la population comme membre de l'Etat venu recenser leur bien et leur rappeler la réglementation quant aux constructions illicites sur les parcours. Certains étrangers ont même été agressifs avec nous et ont refusé l'entretien.

Pour le bon déroulement de nos enquêtes, il nous a fallu accorder beaucoup d'attention pour mettre les gens en confiance.

3 / A propos de l'enquête

Nous avons utilisé un guide d'enquêtes plutôt qu'un questionnaire dans ce travail. En tenant compte des particularités même de nos recherches qui aspirent comme base une analyse sociale et l'explication des pratiques traditionnelles de l'occupation d'un milieu rural dont la mise en place est en restructuration.

Nous avons effectué 40 enquêtes dans 40 campements ou foyers (6 à 7 personnes par foyer) qui couvrent les deux fractions de la région (Fig.5 carte des campements). Chaque campement pouvait regrouper une famille où le chef est un agropasteur ou un éleveur et ses fils bergers ou *fellahs*. Nous avons aussi rencontré des campements regroupant plusieurs foyers, ce qui est très fréquents dans une société patriarcale.

Le système traditionnel familial marocain fait que même si le fils se marie il reste dans le campement mais sa maison est séparée. Il peut travailler chez son père mais aussi en association avec d'autres éleveurs. Cependant, nous ne pouvons pas généraliser cette situation car la majorité de nos enquêtes (30%) tournent autour de foyers isolés séparés de la famille. Aussi nous avons distingué une dispersion de la famille avec le plus souvent le fils qui décide de monter son propre troupeau. Le troupeau médiatise la relation du pasteur à ses ressources et à son environnement. En effet, en 1980 Paul Pascon a mentionné dans son étude sur « la société immobilière pastorale » que « *le troupeau est tout à la fois un moyen de production mais aussi un capital, une banque, un portefeuille d'action, un moyen de propriété, une réclame* ». Cette forme d'autonomie des pasteurs et ce besoin d'entrer dans la sphère économique fait que les liens familiaux soient de plus en plus étroits.

Afin de mieux mettre en évidence le choix des pratiques pastorales, nous avons donné la priorité aux foyers isolés. Pour cela nous avons enquêté auprès des sédentaires, des anciens transhumants et des transhumants saisonniers (semi-transhumants). Nous avons recensé les parcours pastoraux fréquentés par chaque éleveur pour faire ressortir les différents mouvements des troupeaux et leur amplitude (annexe 6 carte des parcours pastoraux).

La réalisation de nos cartes a été faite avec l'aide précieuse d'ingénieurs d'une cellule de cartographie au D.P.A de l'I.A.V Hassan II et à partir de nos données sur la situation géographique des campements étudiés. Les campements de toute la région ont déjà été

localisés, dans des études précédentes, à l'aide d'un G.P.S (Global Position System), reportés et informatisés sur carte numérique. Nous avons repositionné les campements concernant notre travail ainsi que les parcours pastoraux de la région et grâce au logiciel informatique Arc Viw Gis 3.2 nous avons établi les différentes cartes.

Le guide d'entretien devait permettre de réunir suffisamment de données par rapport à notre objet d'étude. De ce fait les questions proposées ne sont pas forcément les mêmes qui ont été posées à tous les niveaux de la structure sociale. L'objectif était de laisser assez de liberté à chaque individu du groupe social au cours de l'entretien pour qu'il puisse dévoiler les réalités sociales et son choix d'une pratique pastorale et non d'une autres sur un parcours de son choix.

L'entretien était donc de type semi-directif, permettant ainsi de mettre à l'aise chaque enquêté qu'il soit ayant-droit ou non, agropasteur, berger ou simple éleveur. Cela tient à la nature des éléments dont il faut rendre compte, mais aussi aux objectifs de travail d'observation et d'analyse.

Nous avons utilisé une méthode d'enquête de type qualitatif, il ne s'agit pas de résumer la situation à quelques traits quantifiables et comparables ; mais au contraire de rendre compte de la réalité sociale dans sa complexité, dans ses effets plus ou moins entremêlés.

De plus, l'observation nous a permis de confronter, de croiser le regard des élus, des notables, des personnalités locales de la commune rurale, des ayants-droit et des étrangers à la fraction.

C'est dans ce paradigme que s'inscrit l'approche de Blanchet et Gotman, 1997 : *« l'enquête par entretien est ainsi particulièrement pertinente lorsque l'on veut analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, aux évènements dont ils ont pu être témoins actifs ; lorsque l'on veut mettre en évidence les systèmes de valeurs et les repères normatifs à partir desquels ils s'orientent et se déterminent. Elle aura pour spécificité de rapport les idées à l'expérience du sujet. Elle donne accès à des idées incarnées, et non pas préfabriquées, à ce qui constitue les idées en croyance et qui, pour cette raison, sera doté d'une certaine stabilité »*.

Lors de la lecture des documents et des recherches sur la tribu et la région ou encore lors du contact avec certaines personnes que nous avons eu à rencontrer, une certaine prudence et un recul nous ont été indispensables afin de ne pas prendre comme vérité toutes les informations recueillies sur place. Ainsi à propos des constructions illicites sur le collectif, les notables de chacune des fractions ont présenté des situations opposées, les uns trouvent que les parcours

sont une propriété de la fraction et seuls les ayants-droit ont plein pouvoir d'usage des ressources et d'installer leurs tentes mobiles mais pas la construction en dur. Des autres par contre, trouvent que les non ayants-droit n'ont pas où aller et doivent rester sur les terres de la fraction. Il s'est avéré sur place que les étrangers sont sous la pression du pouvoir central et la menace quotidienne des notables à défaut de payer une contravention.

Les entretiens et les observations nous ont permis de rendre compte de la complexité des rapports sociaux, ces rapports ne peuvent être qu'intrinsèquement antagonistes.

4/ Analyse sociale

L'analyse systémique sur laquelle s'appuie en grande partie notre démarche démontrera les rapports entre les groupes sociaux d'interconnaissance familiale, professionnelle et territoriale mais aussi les rapports qu'ils entretiennent avec le pouvoir central. Comme l'ont indiqué Guibert et Jumel dans *Méthodologie des pratiques de terrain en Sciences Humaines et Sociales* « la démarche systémique est une approche interdisciplinaire qui cherche à expliquer le fonctionnement d'un système, d'une organisation en analysant les relations qui existent entre les différents éléments de l'ensemble et les interactions entre le tout et son environnement ».

Des études localisées dans un contexte social bien connu, permettent d'identifier des mécanismes et de mettre en lumière les différentes formes que peuvent prendre des activités économiques et pastorales dans le réseau d'échange social.

En effet, la région a une vocation agropastorale et toutes les productions de viandes, de céréales et de fourrages sont commercialisées au-delà des finages de la tribu.

Notre objectif est de mettre en évidence les rapports qui prédominent et qui déterminent les bases du changement social sachant que dans un milieu rural le rapport local se situe généralement dans un rapport de force. C'est la nature de ce rapport et son évolution liée à l'économie régionale qu'il faut étudier, c'est tout compte fait « la lutte constante entre un système socio-économique fondamentalement autarcique et un système prônant l'intégration dans l'économie du marché, l'adhésion à la société de consommation » (Lamarche, 1986).

C'est dans cette perspective qu'on mettra plus en exergue ce rapport localité et pouvoir central, un label encore fonctionnel du protectorat français, qui s'exprime le plus souvent par une pression du pouvoir global ou de l'Etat sur la localité ou le pouvoir local.

Un point et non des moindres est l'action de l'homme sur le milieu, la sur utilisation des parcours, les défrichements et l'extension des cultures fourragères, ces ensembles de relations ne sont pas indépendants et l'étude de leur dynamique révèle l'existence de liaisons dont les modifications peuvent entraîner des transformations profondes de l'écosystème et de l'organisation des groupes locaux.

5 / Choix du sujet

L'intérêt que nous portons au sujet existe déjà depuis longtemps. En effet, celui-ci est né en 1997 au moment d'un séjour d'une année au sein d'une tribu d'anciens nomades les Ouled Si Ahmed, sédentarisés sur les Hauts Plateaux algériens soumis à l'intense érosion éolienne, où nous avons étudié les techniques de mise en valeur des parcours pastoraux steppiques. Cette étude s'est faite à l'occasion d'un projet d'aménagement mis en place par le Haut Commissariat au Développement de la Steppe (H.C.D.S) sous l'égide du Ministère de l'Agriculture. C'est dans ce cadre que nous avons préparé notre mémoire d'Ingénieur en Ecologie et Environnement sur les écosystèmes steppiques et Sahariens. Nous avons, par ailleurs, acquis une bonne connaissance du milieu pastoral et notre intérêt s'est porté sur l'organisation territoriale et plus particulièrement sur les rapports sociaux qui caractérisent ce milieu.

Notre sujet a été guidé pour son choix par Ahmed El Aich et Alain Bourbouze ; pastoralistes et spécialistes de l'Atlas marocain et notamment de notre région d'étude. Leurs travaux antérieurs ont suscité des interrogations sur les mutations des pratiques d'élevage et particulièrement sur la sédentarisation de groupes d'individus sur des collectifs interdits de la construction, surchargés de pouvoirs conflictuels d'intensité et de légitimité inégales.

« Comprendre le changement social c'est analyser comment l'ancien produit du nouveau, comment continuité et discontinuité s'articulent, comment s'ordonnent les projets et les refus. Une société est un équilibre temporaire défini par l'intermédiaire de ses composantes par un système plus ou moins commun de valeurs que des institutions ont chargées d'entretenir en réduisant les tensions excessives des forces endogènes ou extérieures provoquent des conflits avec l'ordre établi qui se soldent par des innovations, par l'exclusion de certains groupes, par l'alliance avec d'autres ».

Ce texte tiré de « *Production de la société* » de Alain Touraine illustre la complexité des rapports sociaux, économiques et environnementaux qui règnent au sein du tissu humain de la tribu Ayt Arfa.

Nous aurons tout au long du mémoire à expliquer les conséquences du statut incertain des collectifs sur les transformations des rapports sociaux mais aussi sur les changements économiques et environnementaux. L'économie est une des voies d'approche qui peut rendre compte du fonctionnement d'une société de manière exhaustive sans pour autant écarter l'hypothèse suivant laquelle des phénomènes sociaux peuvent recevoir divers types d'explications.

◆ Choix de la zone d'étude

Nous avons focalisé notre recherche sur une région de montagne au Moyen Atlas qui abrite la tribu Ayt Arfa de Guigou, celle-ci ne possédant pas de pâturages en plaine se trouve inhibée entre le froid et la neige de l'hiver, la domanialisation des forêts et le manque de collectif. Ainsi, son étude a permis de déceler les transformations à tous les niveaux : territorial, économique et social.

Souvent les régions les plus difficiles sont marginalisées, cela n'empêche pas la pression du pouvoir central sur la localité. L'enjeu est de taille car tout le système social repose sur la terre et la famille donc sur une activité agropastorale de type traditionnelle familiale, ce qui est assimilé à un patrimoine du groupe tribal. Tel que décrite dans « l'esprit des lieux » par Lamarche en 1986 *« la terre n'est pas seulement le lieu de la production, elle est aussi et surtout la terre nourricière au sens le plus profond ; sa nourriture est alimentaire, elle est aussi culturelle et symbolique. La terre est bien rare dont on se sépare pas et dont l'acquisition est l'objectif de toute une vie »*.

Notre but est également de faire ressortir et d'expliquer tous les conflits qui ont pour cause le foncier.

Notre terrain de recherche se trouve dans la commune rurale de Timahdit qui avait été choisie comme zone pilote d'abord pour la réalisation d'un projet d'Aménagement Pastoral dit « Projet Moyen Atlas Central (M.A.C) », suivit du projet d'Amélioration Pastorale de Timahdit et de Ain Leuh (A.P.T.A.L, 82-86). Ces projets ont eu un impact positif sur le développement économique de la région et surtout ils ont été bien acceptés par la population.

Par contre un autre projet a été envisagé en 1994 qui, à travers la mise en place d'un diagnostic pour la création du Parc Naturel d'Ifrane, avait pour objectif la préservation de l'écosystème « cédraie » intégrant le développement de la gestion du système agraire. Préserver tout en développant n'est pas toujours facile, ce projet est resté dans le tiroir pour des raisons non connues. D'après le dépouillement des documents du projet et en se basant

sur le terrain, ce projet a été présenté au groupe local avec un plan de développement chargé d'interdictions et avec de nouveaux modes de gestion plus restrictifs des ressources.

Or, nous pensons d'une part que tout projet d'aménagement est voué à l'échec si la composante sociale n'est pas prise en considération. D'autre part, il s'avère au regard de cette situation que le pouvoir local détient un rôle important non négligeable. Il est remarquable que l'unité sociale soit bien présente lors de la prise de décision au sein du groupe social.

Nous essayerons plus loin d'expliquer le rapport de force qui émerge des situations conflictuelles entre la localité et l'Etat.

◆ Choix d'un échantillon :

Rendre la parole aux humbles, à ceux qui par définition n'ont jamais eu la parole. Telle est notre devise, celle qui répond le mieux à l'objectif tracé de notre recherche sociologique. Notre intérêt pour ce groupe ethnique se base sur le fait qu'il soit une tribu isolée sur le *jbel et* une couche sociale oubliée d'une société d'interconnaissance.

Notre objectif est d'une part, d'analyser les mutations des pratiques traditionnelles de l'usage de l'espace et d'autre part, d'expliquer les transformations des rapports sociaux suite à la restructuration de l'espace territorial, économique et social. Pour cela, nos entretiens ont été menés avec des agropasteurs, des éleveurs propriétaires ou bergers des deux fractions frontalières Ayt Ben Yacoub et Ayt Ben Hcine, des ayants-droit et des étrangers en tenant compte de la typologie des habitats, fixe ou mobile sur collectif, et de leur activité économique.

Dans cette région l'activité économique principale a toujours été l'élevage dont les pratiques ont connu de profondes modifications dues aux disparités territoriales mais aussi aux nouvelles méthodes d'alimentation du troupeau par le concentré et donc on assiste à la fin des déplacements des troupeaux. Les cultures de céréales et de fourrage de complémentarité ont pris de l'ampleur dans cet écosystème montagnard. Entraînant des changements du statut des terres collectives. Ce qui nous paraît particulièrement intéressant, c'est de comprendre comment un collectif, interdit à la construction et dont l'usage unique et officiel doit être pastoral, peut faire l'objet d'une appropriation.

La tribu Ayt Arfa de Guigou occupe une partie du Moyen Atlas. Une montagne largement ouverte sur l'économie nationale mais en même temps elle est livrée à de puissants enjeux sur ses espaces et ses ressources. Les enjeux qui marquent cette région sont d'ordre très divers et justifient l'intérêt qu'on y porte :

☛ **Au plan territorial** d'abord il y a une divergence de répartition des terres et plus que cela un non-respect des finages. Chaque groupe humain occupe un espace qu'il jalouse et défend ardemment contre toute forme de dépossession ou d'intrusion. Mais aussi de territoire de tribu on arrive à des grands conflits sur les pâturages à des espaces possédés par des fractions, voire des parties de fractions (sous-fraction et *douar*).

Longtemps, ce territoire a servit de passage saisonnier aux éleveurs et à leur troupeau. Actuellement il en est tout autre, des ayants-droit et même des étrangers souvent des riches propriétaires venus d'ailleurs se sont installés de manière illicite sur des parcours collectifs. Des compétitions pastorales sont toujours à l'ordre du jour tant que la question des terres collectives n'est pas définitivement apurée.

Par ailleurs, le consentement de l'Etat s'avère flagrant dans l'appropriation des terres pour des mises en cultures par des grands exploitants qu'ils soient ayants-droit ou étrangers, ce qui explique la réduction inéluctable de l'espace pâturé.

☛ **Au plan économique**, la région d'étude est à vocation pastorale. Les troupeaux ovins produisent essentiellement la viande et secondairement la laine. L'étalement des ventes produit une trésorerie régulière. Cependant, l'apparition des grands éleveurs dans la région, crée une menace non négligeable sur l'usage extensif des ressources naturelles.

Une autre particularité de l'élevage vise à assurer la promotion des races pures au Maroc et notamment, pour la région, la race Timahdit. Ce rôle est assuré par l'Association Nationale Ovine et Caprine (A.N.O.C) qui encadre un certain nombre d'éleveurs, sélectionneurs d'une race locale réputée pour ses bonnes performances et destinée à la reproduction et à la vente.

☛ **Au plan sociologique** notons que le groupe humain ethnique de la région a connu durant son histoire de sérieuses transformations, conséquence des rapports d'affrontement internes au groupe tribal et externes avec les étrangers.

Il semble que le foncier est à l'origine de la majorité des rapports conflictuels au sein du groupe. En effet, le statut collectif met face à face des ayants-droit et des utilisateurs usagers mais non ayants-droit. Ce bien collectif dont l'utilisation est depuis quelques années gérée de façon individuelle et individualiste impose des rapports sociaux de production.

De même, les conduites traditionnelles d'élevage ont pris, depuis quelques années, une autre tournure, on assiste à la fin de la transhumance et une sédentarisation généralisée.

I- Typologie et fonctionnement des systèmes traditionnels de production

La tribu Ayt Arfa de Guigou en raison de sa situation géographique, cantonnée sur le *jbel*, on lui reconnaît une façon distinctive et spécifique pour occuper cet espace et de le mettre en valeur. Il s'agit d'un système agraire d'altitude qui s'organise autour d'un axe central représenté par la vallée du Guigou et les cultures en irriguées et en bour qui sont autour (Fig.1 a). Ce système est caractérisé par un développement des cultures et de l'élevage qui trouve leur explication sans doute dans la poussée démographique et son corollaire le rétrécissement des espaces. Cet accroissement démographique a permis de gagner des terres de cultures soit sur le *jbel* et sur les plateaux autour de Timahdit.

En montagne le climat est difficile, l'hiver est froid voire très froid accompagné de neige, d'ailleurs durant le déroulement de nos enquêtes nous avons assisté à un mois d'avril 2002 tout en neige, cette situation met en péril les éleveurs et leur troupeau car ne pouvant se déplacer ils sont obligés d'avoir recours au concentré en bergerie. Pourtant, il y a moins de 30 ans les éleveurs étaient tous transhumants pratiquant même une double transhumance, actuellement les déplacements se résument à une semi-transhumance interne au groupe tribal.

1- L'habitat des éleveurs

En dehors du siège de la commune rurale, l'habitat est assez dispersé en général et est concentré autour des points d'eau (oueds, réservoirs et abreuvoirs) et en bordure de route pour faciliter les déplacements et le ravitaillement de la ville la plus proche. Pour ceux qui possèdent des cultures, ils sont concentrés le long des parcelles irriguées.

Avant 1970, date à laquelle la charte de la transhumance entre fractions a pris fin, il ne pouvait y avoir dans la région du *jbel*, particulièrement en été, que des abris (*Azib*) et des tentes mobiles de transhumants venus d'ailleurs pour exploiter les ressources naturelles des parcours pour repartir en fin d'été.

Les abris sont construits sur des parcours collectifs, c'est une sorte de privatisation indirecte du domaine collectif. Les constructions de ces bergeries avaient commencé au début du siècle et ont atteint leur apogée entre 1960 et 1970. D'après l'étude de la Réalisation d'un Aménagement Pastoral dans la Commune Timahdit par Ait Baba en 1987, les données chiffrées des abris entre 1960 et 1980 pour les fractions Ayt Ben Yakoub et Ayt Ben Hcine

sont respectivement 75 (28%) et 73 (27%). Nos données récupérées de la *caidat* portant le nombre de bergeries appartenant aux étrangers il y a 32 abris pour Ayt Ben Yacoub et 50 pour Ayt Ben Hcine.

1-1 Typologie des habitats

Dans notre région d'étude au sein du système agraire de montagne, les éleveurs ont une relation à leur territoire qui leur est particulière et que l'habitat exprime bien. Chaque habitat, la bergerie, la tente ou même très rarement s'il en reste la grande tente (*khaima*), est d'un type précis et remplit une fonction particulière. Son lieu d'implantation n'est pas indifférent mais très souvent révèle un droit d'usage, un compromis, un conflit ou un rapport social particulier.

Nous avons regroupé les différents modes d'habitat sur le tableau 4 dont nous nous servons de la description pour caractériser plus loin les types d'éleveurs.

Lors de nos enquêtes nous avons distingué sur le *jbel* plusieurs types d'habitats dont la majorité est en pierre, maison et bergerie intégrée, quelques éleveurs probablement les plus pauvres vivent dans des huttes en plastique (*nouala*) mais au-dessous desquelles un mur commence à s'élever. D'autres possèdent une maison en dur totalement couverte de plastique pour prendre l'aspect d'une tente mobile, ceci pour se protéger du *makhzen* qui risque de démolir leur maison et de les expulser de la région.

D'après nos observations, l'aspect des habitats est très rudimentaire. Ce sont des murs en pierres qui s'élèvent à l'auteur d'homme et parfois moins pour former un seul bloc dit maison. Elles sont bâties de pierres liées de terre sèche et recouvertes d'un toit fait de planches de cèdre, ce type de construction est propre au Moyen Atlas. A l'intérieur les séparations se font en couvertures ou tapis fait maison ce qui donne deux compartiments, l'un sert de salle commune où la famille dort, l'autre est en même temps une resserre et une pièce de réception garnie de tapis. Le mobilier est très rustique, un four traditionnel qui fonctionne avec du bois, des coffres en métal où sont enserrés les vêtements, l'unique ustensile est l'outil de tissage des tapis, indispensable et présent dans chaque habitat.

Les familles qui vivent en montagne n'ont ni électricité, ni gaz et on doit acheter l'eau ou aller la chercher à plusieurs kilomètres. Les conditions de vie sont pénibles, les gens ont gardé le rythme de vie traditionnelle de nomade.

Les habitats sont disposés de façon individuelle bien éloignés les uns des autres. Seuls les *berrani* vivent pour la plupart en groupe dans un campement de 5 à 6 foyers. D'après eux cela

leur permettra de se défendre contre les ayants-droit et les notables lors d'une décision d'expulsion.

Nos enquêtes montrent que chez la sous-fraction Lemrabtine l'habitat est d'avantage groupé. Les maisons souvent misérables et bâties en moellons de terre, et non en pierre. C'est un regroupement d'une centaine d'habitats sur une pente dite *koudiat* formant un douar anciennement sédentarisé.

Certaines familles ont deux types d'habitats : un habitat en dur qui pourrait être qualifié de fixe et qui est situé sur les terres agricoles et un autre généralement mobile qui permet la transhumance. Nous avons remarqué que la plupart des éleveurs installés sur le *jbel* et qui ont des exploitations sur les plateaux, passent toute l'année dans la maison du *jbel*, tel est le cas des Ayt Ben Yacoub qui se sont sédentarisé pour profiter des ressources de leurs parcours riches et spacieux. Lors des récoltes, soit le concentré monte en montagne soit seul le troupeau se déplace avec un berger le plus souvent un membre de la famille ou un étranger.

Ceci est signe d'une transformation dans la conduite des troupeaux. Est-elle voulue ? ou bien est-elle imposée par les conditions du milieu et celles de l'aléa climatique ? Selon certains exploitants cette méthode est plus pratique mais surtout moins pénible que les déplacements avec la *khaima*, celle-ci nécessite des moyens financiers et physique. D'autres pensent que « *la transhumance (ettarhal) fait partie de notre culture, c'est aussi une tradition dont nous devons protéger. Malheureusement, nous sommes rejetés au delà des finages par nos propres frères* ». Ne pouvant maintenir cet héritage, quelques éleveurs que nous avons rencontrés semblent regretter cette pratique.

1-2 Situation conflictuelle : le foncier

L'identité des terres collectives a été bien définie depuis l'époque coloniale nord-africaine, un modèle mis en place par les administrateurs coloniaux d'abord depuis 1840 en Algérie, celle-ci ayant servie de laboratoire des expériences de colonisation en matière foncière, puis viendrait le protectorat au Maroc en 1912.

Actuellement, au Maroc l'unité est la loi du *dahir* de 1919 qui a une vocation de s'appliquer à la totalité des terres du Royaume, c'est une même administration qui exerce sa tutelle sur tous les collectifs. Mais, en même temps cette loi laisse proliférer une infinie diversité qui porte sur : l'organisation spatiale, système de répartition entre les ayants-droit, le degré de stabilisation et de dimension des parts, la répartition entre parcours et terres de culture...etc.

Comme déjà cité dans la première partie de ce document, l'histoire du foncier est assez profonde et complexe. Sa complexité réside dans la diversité des stratégies d'appropriation. Jadis, les terres collectives étaient soumises au droit de jouissance reconnu aux seuls ayants-droit du groupe tribal. Ce droit de jouissance s'est transformé en droit d'appropriation.

Sur le territoire des deux fractions qui concernent notre recherche, les parcours collectifs, proscrits de construction, connaissent une forme d'appropriation qui s'explique par des constructions d'habitats fixes en plus des bergeries aussi bien par les ayants-droit que par les étrangers. A partir de 1981, les autorités locales ont interdit les nouvelles constructions. Certains prennent des libertés avec cet interdit, et de ce fait s'approprient une partie de l'espace collectif.

Les constructions illicites sur le collectif des fractions ont fait l'objet de plusieurs situations conflictuelles. En effet, lors de nos enquêtes nous avons insisté sur le caractère illicite des constructions pour mieux mettre en évidence les conflits qui en découlent. Notre question irritait les éleveurs mais au bout d'un moment ils apportaient plus d'informations qu'on s'attendait. Chaque fois la réponse était la même, les ayants-droits disaient « *cette terre est un bien de la tribu, nos parents y ont vécu et nous aussi nous vivrons* », d'autres disaient « *nous n'avons pas où aller, avant on transhumait plus maintenant, chaque fraction doit rester sur ses terres* ».

Quand aux non ayants-droit, récemment installés sur les terres des Ayt Ben Yacoub, ils pensent qu'ils sont totalement marginalisés par l'Etat. Depuis déjà plus de deux années qu'ils vivent sous la pression du pouvoir central qui ne cesse d'exercer sa force en démolissant leur maison et en saisissant leur troupeau. L'un d'eux nous a dit : « *Je refuse de payer sous la table les notables qui viennent me menacer en pleine nuit. Ils m'ont battu et ont brûlé ma maison, ils m'ont traîné devant les tribunaux mais, dieu merci j'ai obtenu un gain de cause, ils ne m'auront pas, ils ne m'auront jamais* ». Les Ouled Khawa sont convaincu de leur statut d'étranger mais, née ou ayant grandi dans la région (30 à 40 ans) pour certains, ils ont toujours été bergers chez les ayants-droit, mais une fois leur propre troupeau fait ils sont devenus autonomes, situation qui n'a pas toujours satisfait les ayants-droit.

Certains se demandent « *S'il y a une amende à payer pourquoi n'est-elle pas applicable sur tous ? Pourtant nous vivons tous sur le collectif interdit de construction !!* ».

La situation est beaucoup plus délicate pour certains que pour d'autres, aucune forme de justice n'est crédible. Contraints et forcés par la pression musclée du *makhzen* certains étrangers ont du payé et payent encore des amendes virtuelles.

Ainsi soit-il, **le statut collectif des terres est à l'origine des conflits. Il agit sur les transformations des rapports sociaux à différents niveaux.** Tel que nous l'avons remarqué dans le groupe tribal, les rapports entre les individus deviennent de plus en plus étroit et pour la plupart se sont des rapports de force.

2- Typologie des éleveurs utilisateurs de l'espace pastoral

L'espace pastoral regroupe plusieurs descripteurs que nous avons juger nécessaire pour dresser une typologie qui croise en même temps, le système agraire d'altitude et le mode de déplacement en liaison avec l'habitat (Tableaux 4 et 5).

2-1 Typologie et déplacements

De vocation pastorale, le territoire des Ayt Arfa de Guigou a connu pendant longtemps des déplacements d'hommes et des troupeaux. Il y a déjà trois décennies de cela l'habitat familial était exclusivement la grande tente dite *khaima* et la petite tente ou *guitoune* pour le berger. Ses types d'habitat traditionnels sont les plus utilisés lors des grands déplacements saisonniers, ils datent de l'époque où les accords entre tribus étaient encore approuvables.

L'immatriculation et la délimitation des collectifs de fractions et de sous-fractions, rajouté à cela la mise en défens du domaine forestier et l'appropriation des parcelles ont eu un impact négatif sur les usagers, ayants-droit d'abord puis étrangers. Le rétrécissement des parcours a encouragé les éleveurs à modifier la conduite des troupeaux.

Lors de nos entretiens avec les éleveurs utilisateurs de l'espace pastoral nous avons pris connaissance des différents modes de conduite des troupeaux et leurs habitats actuels dont nous avons synthétisé.

L'analyse du tableau 5 donne 7 types d'éleveurs, 2 types parmi les transhumants externes, 2 types parmi les semi-transhumants internes, 1 type de nomade et 2 types de sédentaires.

a) Les transhumants et les semi-transhumants

➤ Transhumance externe double (hiver et été)

- **Le type Irklaouen :** ce sont des éleveurs de la sous-fraction Ayt Hamou de la fraction Ayt Ben Hcine qui ont des petites exploitations sur les plateaux au sein de la fraction à El Kououana, ils font de la céréaliculture en sec mais ne produisant pas beaucoup ils sont obligés de se déplacer avec leurs tentes vers les parcours de *l'azaghar* en hiver et retournent sur le *jbel* Ain Arbi et Lahrouch pour y rester le printemps et l'été. En automne ils réintègrent leurs terres de cultures

(fourrages, chaumes). Il ne reste pas beaucoup d'éleveurs qui prennent le risque de ces déplacements interdits.

Probablement il se cache une histoire derrière ce compromis !

- **La petite transhumance de proximité** : sur les collectifs des Ayt Ben Yacoub, des éleveurs moyens et grands des Ayt Belaid de Toumiat ont installés de force leurs bergeries intégrés à leurs maisons. Ils y passent l'été pour profiter des ressources du collectif et des forêts puis repartent pour passer l'automne et l'hivers dans les abris à proximité de leurs terres de cultures où ils possèdent de grandes exploitations.

➤ La semi-tanshumance interne

- **Semi-transhumance estivale courte** : elle concerne d'une part les sous-fractions Lemrabtine, Ayt Bou Adiyya et Ayt Qassou de la fraction Ayt Ben yacoub. Ils passent l'été sur les parcours sylvo-pastoraux où ils ont déjà des bergeries en dur mais ils installent leurs tentes pour le séjour uniquement. A la fin de l'été ils regagnent leurs terres de cultures et leurs maisons sur les plateaux. D'autre part, les trois sous-fractions des Ayt Ben Hcine passent l'été également sous leurs *khaima* et tentes sur les parcours sylvo-pastoraux à Lahrouch, Mesrab et Tisdadine puis en fin d'été repartent vers leurs exploitations.
- **Semi-transhumance double** : de type sous-bois et *jbel* Ain Arbi en été en utilisant des tentes et *khaima*, il s'agit des Ayt Hamou et Ayt Saïd Ou Hadou de la fraction Ayt Ben Hcine. Leurs habitats fixe se trouvent à proximité de leurs exploitations à Mesrab, Qarsat et El Khououana où ils passent le reste des mois de l'année en se basant sur leurs ressources en chaumes et fourrages.

b) Les nomades du *jbel*

- Ce cas est unique et particulier dans la région, il ne concerne que les étrangers à la fraction. Ils ont installé leurs bergeries en pierre et construits illicitement sur le collectif de la fraction, ils ont choisi des lieux où ils gênent le moins et surtout dans des endroits discrets et

éloignés que les autorités leur concèdent. Certains possèdent des *nouala* fixées en bordure des terres de culture qu'ils ont achetées.

c) Les sédentaires

- **Les Ouled Khawa :** nous avons considéré ces nomades comme sédentaires car ils se sont fixés depuis 4 ans et plus et ne se déplacent plus. Leurs troupeaux séjournent sur le collectif à proximité des bergeries si non sur les terres de culture sur les plateaux.
- **Les autres sédentaires :** pour la plupart se sont les sous-fractions des Ayt Ben Yacoub et Ayt Belaid qui se sont fixés depuis plus de 4 à 10 ans en lisière de forêt et sur le collectif illicitement dans des habitats précaires en dur avec bergerie intégrée ou à part. Ils possèdent des parcelles de cultures à Toumiat pour Ayt Belaid et à Boudraa pour Ayt Ben Yacoub. Pour ces deux sous-fractions, c'est le concentré qui se déplace vers le troupeau et non le contraire. Une nouvelle manière de faire l'élevage qui prend place.
- **Les sédentaires des régions cultivées :** il s'agit là des petits éleveurs ayant des exploitations moyennes situées à Boudraa, Timahdit et Ayt Issa. On parle des Ayt Bou Adiyya et Lemrabtine qui ont des habitats fixes en dur avec bergerie intégrée aux limites des cultures. Ils exploitent directement des cultures et parfois sortent à proximité sur les collectifs de la fraction.

2-2 Analyse des déplacements chez les Ayt Ben Yacoub, Ayt Ben Hcine et les étrangers

Le pastoralisme comme mode de vie n'a pas échappé aux interprétations de grandes doctrines, nous pensons particulièrement aux partisans du mode de production pastoral et aux libéraux.

Pour les partisans, il s'agit d'un mode caractérisé par l'errance à la recherche d'un pâturage dans un système tribal à peine plus évolué que celui des sociétés de chasseurs. Les libéraux voient l'élevage comme toute activité de production intégrée dans l'économie locale ou nationale au nom de la rationalité économique. **Mais que sont devenus les vrais rapports sociaux au sein de la société tribale avec son territoire et avec la société globale ? Est-ce**

le changement des pratiques traditionnelles qui en est la cause ? Si c'est bien le cas nous nous demandons **qui est à l'origine de ce changement ?**. Nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour apporter des réponses mais nous essayerons d'expliquer ses changements à partir des réalités de terrain.

Nos enquêtes dans la région nous ont permis de ressortir une typologie des éleveurs mais aussi d'appréhender une estimation sur les types de mouvements qui sont aujourd'hui plus discutés et moins étendus dans ce groupe ethnique.

Afin de mieux distinguer le mode de déplacement et surtout celui le plus adopté actuellement par les Ayt Ben Yacoub, les Ayt Ben Hcine et par les étrangers, nous avons formulé cela sous forme de figures (Fig. 6, 7 et 8).

Nous nous sommes basés en premier lieu, sur le nombre d'éleveurs permanents (P) ou sédentaires dont l'habitat est fixe et le troupeau ne se déplace que localement et quotidiennement, en second lieu nous avons considéré les éleveurs dont les habitats sont fixes mais le troupeau ne se déplace qu'avec le berger, ce cas est qualifié de permanent-temporaire (P/T) ou semi-transumants. Pour le dernier cas, nous avons pris en compte les éleveurs qui se déplacent constamment se sont des temporaires (T) ou les transhumants. Cependant, nous n'avons pas mentionné le cas des nomades car ils sont représentés par les étrangers qui se sont fixer donc ils ne s'agit plus de nomades plutôt des sédentaires (P).

Il ressort de la figure 6 ci-dessous une dominance des éleveurs sédentaires chez les Ayt Ben Yacoub (76%) et chez les étrangers à la fraction (100%). Par contre chez les Ayt Ben Hcine il n'y a que 10% de sédentaires ceci s'explique par une disparité des terres, qui remonte à loin dans l'histoire, et leur pauvreté. Les Ayt Ben Yacoub sont mieux pourvus en terres, spacieuses et riches en ressources (herbe et eau).

Les déplacements les plus connus soit la semi-transhumance (P/T) (40%) ou la transhumance (T) (50%) se retrouvent plus chez les Ayt Ben Hcine. Nous avons constaté que dans cette fraction il y a 40% d'éleveurs qui ont l'habitat fixe mais le troupeau se déplace avec un berger. Par ailleurs, 50% d'éleveurs de cette fraction sont totalement transhumants entre *l'azaghar*, les terres de cultures et les parcours collectifs. Parmi les Ayt Ben Yacoub, seuls 20% (P/T) qui possèdent un habitat fixe mais le troupeau se déplace avec le berger et 4% sont des transhumants.

Nous sommes arrivés à spécifier le mode de conduite des troupeaux chez les Ayt Ben Yacoub et chez les Ayt Ben Hcine comme il ressort des figures 7 et 8. Les déplacements sont inversement opposés chez les deux fractions ce qui est étroitement lié à la disponibilité des

terres collectives et à la situation géographique car la fraction Ayt ben Heine est située à une altitude inférieure donc suivant le gradient altitudinal elle est moins pourvue en eau de pluie ce qui se répercute sur la disponibilité des ressources naturelles.

Cependant, les déplacements des éleveurs au sein des sous-fractions sont variables (voir annexe 6). Sur les quatre sous-fractions des Ayt Ben Yacoub (Fig. 9) seuls les éleveurs des Ayt Qessou qui sont exclusivement semi-transhumants (100%), conséquence leur habitat est fixe sur terres communales et ils sont obligés d'envoyer le troupeau avec un pâtre sur collectif éloigné et sur les terres de culture par saison. Par contre les seuls éleveurs transhumants (33%) font partie de la sous-fraction de Lemrabtine. Se sont des éleveurs isolés sur collectif pauvre et d'autres autour de la commune ils se déplacent plus loin à la recherche de l'herbe et de l'eau.

Les mieux pourvus en terres et les plus stables en situations (93% et 75% de sédentaires) sont respectivement les éleveurs de la sous-fraction Ayt Ben Yacoub et Ayt Bou Addiyya installées sur collectif riche en ressources sur place parallèlement avec leurs exploitations. Les semi-transhumants de ce groupe (7% et 25%) sont d'après nos enquêtes, des éleveurs qui tiennent à garder les pratiques traditionnelles et qui cherchent une meilleure qualité et variété d'espèces pastorales.

Le résultat de nos entretiens avec les éleveurs des Ayt Ben Yacoub et de leurs pratiques d'élevages révèle pour ♦ La **sédentarisation** : Une pratique devenue depuis quelques années une obligation car il y un manque de fourrage sur pied ailleurs et une impossibilité d'accéder à la ressource en dehors des finages. L'usage des cultures de fourrage et de concentré encourage beaucoup à la fixation des populations. ♦ La **semi-transhumance** : intéresse plus les populations qui préfèrent se stabiliser dans un habitat fixe isolé ou à la commune rurale et faire appel aux services d'un berger pour les déplacements du troupeau.

♦ La **transhumance** dans cette fraction semble s'imposer sur quelques éleveurs suite aux mauvaises conditions du milieu, froid hivernal et manque de fourrage sur pied. Mais aussi, elle est un choix pour d'autres éleveurs qui cherchent le bien être du troupeau, une meilleure qualité de la viande et surtout une tradition à protéger.

Chez les sous-fractions des Ayt Ben Heine (Fig. 10) on assiste à plus d'éleveurs transhumants et semi-transhumants que des sédentaires. Les seuls éleveurs fixés (33%) de la sous-fraction Ayt Belaid se justifient par leur fixation sur collectif à proximité de la commune Timahdit et du fait de leur choix de cette pratique plus stable.

Contrairement est le cas chez les sous-fractions des Ayt Hamou et Ayt Said Ou Hadou qui transhument plus (67% et 50%) aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la fraction. Les déplacements se font entre terres de cultures Mesrab, Qarsat et Toumiat et le collectif du *jbel* Arbi, El Khououana et Lahrouche.

D'après les éleveurs de cette fraction, la transhumance et la semi-transhumance restent une pratique d'élevage imposée par les conditions du milieu. Par ailleurs, les seuls cas de sédentarisation reviennent au fait du recours à la complémentation qui est plus pratique et d'autant plus que les femmes refusent d'accompagner leur mari et trouvent que ce mode de vie est trop dur.

De ce qui précède nous pouvons retenir deux idées principales :

☞ La transhumance voire la semi-transhumance coutumière, conséquence naturelle d'un élevage extensif, a conservé son double caractère : Ascendante en été, descendante en hiver, entre collectifs du *jbel* et les terres de cultures à basse altitude. Cependant, elle revêt moins d'ampleur qu'autre fois par suite de la modernisation de l'agriculture ainsi que la fixation des limites territoriales des divers groupements ethniques en contact : tribus, fractions et sous-fractions.

Actuellement, les déplacements se font sans difficultés au sein du même groupe ethnique. En dehors du territoire de la sous-fraction tout déplacement devient litigieux et s'exprime souvent par des conflits.

☞ Concernant la sédentarisation dans cette société, les propos portant la modernisation sont tellement forts que l'on a tendance à oublier et méconnaître d'autres raisons fondamentales menant à cette fixation considérée comme l'aboutissement inéluctable de l'élevage extensif. En effet, il est à noter que si la sédentarisation dans cette société tribale s'est accélérée depuis voilà 30 ans, c'est moins par un déterminisme écologique ou social, que par l'intervention du pouvoir global ou l'Etat qui a pris part en autorisant l'appropriation des terres mêmes collectives pour un usage agricole. Mais aussi, par les confusions introduites par des projets de développement (A.P.T.A.L, 82-86) qui, via la mise en place des points d'eau, ont ébranlé les anciens pouvoirs des notables, basés sur le contrôle des ressources pastorales, et en particulier l'eau, conséquence, encourager la fixation de la population.

Aussi, nous avons avancé une hypothèse qui reste à vérifier et qui porte sur le diagnostique pastoral et la mise en avant d'une stratégie d'intervention pour la création du parc d'Ifrane en 1994 qui devait toucher la partie Nord de Timahdit. D'après nos entretiens, ils est probable

que la population qui concerne la région du parc envisagé a été heurtée par l'incompatibilité entre le point de vue technique et le point de vue humain. Des interdictions d'usage et d'installation, des projets d'expulsion de certains campements...etc. **C'est vouloir bouleverser des coutumes ancestrales auxquelles l'individu demeure profondément attaché.** En effet, la population du Nord est venue massivement s'installer sur les estives, seule explication nous permettant de comprendre la fixation de nombreux campements depuis plus de 4 ans. Cet avant projet d'aménagement du parc a échoué d'où comme le souligne Mendras et Michel Forsé, (1983) dans le changement social : « *Dans une société traditionnelle, pour être accepté, une innovation ne doit pas perturber le système technique existant ; elle doit le compléter, le perfectionner sans en changer l'équilibre* ».

D'un autre côté, nous pouvons contester l'argument selon lequel la sédentarisation soit la seule manifestation actuelle dans ce groupe ethnique, car nous avons déceler toute une stratégie de transformations des rapports sociaux basée sur le foncier et le rapport de l'individu avec son patrimoine terre, la mise en place d'une gestion individuelle et individualiste, la reconversion de l'élevage et la recherche d'autres techniques d'alimentation. C'est ainsi que notre objectif se reformule pour comprendre comment chaque facteur sus-cité intervient dans le changement social.

3- Occupation de l'espace pastoral

Les types d'éleveurs que nous avons décrits précédemment reflètent bien la réalité du terrain. Chaque fraction a ses caractéristiques propres, chaque exploitant combine au mieux les différents éléments de son système de production, endogène (la famille, les terres exploitées, le troupeau, le capital dont il dispose) et exogène (la disponibilité en parcours forestiers et collectif et la proximité du marché). Dans l'écosystème de montagne l'occupation de l'espace est conditionnée par plusieurs facteurs de variation. Nous n'identifierons ici que les plus importants :

Le climat annuel qui est un facteur d'une grande importance car souvent il organise les déplacements et le mode de vie de l'homme. En année sèche, les troupeaux séjournent plus longtemps jusqu'à l'hiver sur les collectifs du *jbel*. La complémentarité devient plus forte en hiver et s'accompagne d'achats d'aliments. Par ailleurs, l'organisation des transports d'eau par citerne s'accroît suite à l'assèchement des *dayas*.

En année humide, d'après le témoignage des plus anciens de la *qbila*, la neige ferme l'accès à la montagne du mois de novembre au mois d'avril (cas du territoire de la fraction des Ayt Ben Yacoub). Par contre, il y a une réduction des achats d'aliment suite à la bonne production fourragère et des jachères avec très peu de transport d'eau.

Les disponibilités en terres cultivées et parcours privés : le système agraire d'altitude n'est pas réellement organisé. La tribu des Ayt Arfa ne possédant pas de terres en *azaghar* se trouve obligée de structurer son territoire de manière plutôt anarchique. Chaque fraction tente au maximum de s'approprier des parcelles de culture sur les plateaux tempérés (par achat ou par héritage), et par ailleurs profiter des collectifs du groupe et même ceux du voisin. Mais au vue de la forte pression anthropozoïque qui s'exerce sur les terres et de l'intérêt suscité par les parcours pastoraux surtout d'altitude, la situation pourrait évoluer très vite et de façon confuse, si des mesures d'organisation spatio-économiques urgentes ne sont pas prises.

Cependant, il faut noter que cet écosystème agro-pastoral joue un rôle économique prépondérant du fait des différentes activités qu'il recouvre.

3-1 L'élevage pastoral

C'est la principale source socio-économique de la commune. Les éleveurs de la région ont ouvert les yeux sur cette tradition qui représente leur capital.

L'élevage dans la région intéresse essentiellement les ovins. Cependant, nous avons trouvé associé sur les mêmes troupeaux des caprins, au nombre réduit et servent dans l'autoconsommation. La spécialisation dans l'élevage de la race ovine Timahdit est plus rentable et plus adaptée aux conditions de la montagne. Quand aux bovins ils sont de plus en plus rare car la région de montagne ne les favorise guère.

L'élevage dans la région est essentiellement extensif, le bétail prélève directement et gratuitement sans contraintes une partie non négligeable de sa nourriture des parcours collectifs mais aussi du sous-bois et les parcelles autorisées des forêts. Par ailleurs, la supplémentation est aussi pratiquée dans la région, mais elle n'est pas une conséquence de la dégradation des parcours uniquement, elle est aussi activée par la recherche d'une meilleure productivité de l'élevage. Les éleveurs qui ont les moyens cherchent un gain de productivité que le pâturage seul ne pourra fournir. De nos jours, il est admis par tous que les apports sont nécessaires quelque soit l'état des parcours.

Les données sur le cheptel et sa répartition sur les fractions étudiées ont été soigneusement collectées lors de nos enquêtes et complétées avec des recherches antérieures (voir tableau 6), nous apporterons plus de détail plus tard.

D'après les résultats de l'enquête socio-économique faite dans la région par la Direction Provinciale d'Agronomie D.P.A de Meknès-Ifrane en 1982, à cette époque la commune rurale de Timahdit comptait 104 000 têtes ovines ce qui représente 93% du total de tout le bétail (caprins et bovins). Le tableau ci-dessous regroupe l'effectif du cheptel ovin et sa distribution dans la région.

Tableau 6 : Effectifs d'ovins dans la commune rurale Timahdit

Fractions	Effectif d'ovin	(%)
Ayt Ben Yacoub	39 548	38
Ayt Ben Hcine	17 078	16,4
Ayt M'Hamed	24 899	23
Ayt Hcine Ou Hand	22 519	21,7
Timahdit	104 000	93

Source : Ait Baba, 1987

La fraction des Ayt Ben Yacoub compte le plus grand effectif ovin dans la région, ce qui revient à sa possession d'un espace considérable en parcours. Par contre chez les Ayt ben Hcine le plus faible effectif d'ovin revient non seulement à la rareté des collectifs mais aussi à leur pauvreté du fait de leur dégradation accentuée.

Nous avons vu dans les paragraphes précédents que les troupeaux se déplacent entre collectifs, espace forestier et terres de cultures. Les inégalités de répartition des terres font que certains éleveurs soient mieux servis que d'autres au point de vu des pâturages (Tableau 7) et donc leur productivité est plus importante.

Tableau 7 : Répartition des terres dans la commune rurale de Timahdit (ha)

Fractions	Surface totale exploitée (S.T.E)	Collectifs	Forêts	Terres de culture (S.A.U)
Ayt Ben Yacoub	22 742	13 429	4 650	4 663
Ayt Ben Hcine	–	4 955	–	2 666,7
Timahdit	66 664	37 564	13 100	16 000

Source : Ait Baba, 1985 et Alioua, 1994

Les périmètres pastoraux exploités par la fraction Ayt Ben Yacoub et ses sous-fractions sont nombreux, nous ne citerons que les plus importants : Boutagraouine, Marz Oulli, Bou Anguer, Teghia Tamaziant, Tisdadine, Tiflafaline, Mesrab (Boufliou)...etc.

Nous ne disposons pas d'assez d'éléments pouvant justifier l'usage de ces parcours. Ils ne sont pas tous exploités en commun, chacune des sous-fractions n'a le droit que sur certains périmètres au-delà desquels les conflits deviennent évidents.

Concernant les périmètres pastoraux des Ayt Ben Hcine, ils sont au nombre limité ce qui les pousse aux déplacements lointains. Parmi ces périmètres: Ain Arbi, Lahrouch et Tisdadine.

➤ Classification des éleveurs selon l'effectif des troupeaux

Malgré les conditions structurelles d'aléa naturelles, fonciers et économiques les éleveurs de la région n'ont pas négligé cette tradition. Faire de l'élevage ou bien la possession d'un troupeau, même si ce n'est pas le nôtre, contribue à définir la place et le statut économique du pasteur ou de l'éleveur.

Notre expertise sur les éleveurs de la région a permis de mettre au clair la répartition des éleveurs dans chaque groupe selon les effectifs totaux des troupeaux (Fig. 11). Il semble que la plupart des éleveurs possèdent un effectif (ovins, bovins, caprins) allant de 60 à 400 têtes. Cette dominance justifie la vocation pastorale de la région. Pourtant, chez les Ayt Ben Hcine, la fraction la plus défavorisée, nous avons noté l'apparition de 20% d'éleveurs ayant un effectif qui excède les 400 têtes. D'après les éleveurs de cette fraction, ils ont des investissements en dehors de la fraction et ils sont favorisés par l'A.N.O.C car ils représentent les meilleurs producteurs de viande ovine et les protecteurs de la race Timahdit.

La structure des troupeaux montre bien une dominance de l'élevage ovin, alors que les bovins et les caprins sont très peu présents et limités aux exploitations familiales pour l'autoconsommation (voir annexe 7).

La catégorisation en petits, moyens et grands éleveurs (Fig.12) dans chaque fraction met en valeur la nouvelle tendance d'apparition des moyens et grands éleveurs d'ovins dans toute la région particulièrement chez les Ayt Ben Hcine (60% et 30%). Les Ayt Ben Yacoub, quant à eux, moyens (56%) et grands éleveurs (20%), leur situation plus stable, en parcours et en habitat, ne leur a pas permis d'être les plus grands éleveurs de la région. Alors que les

étrangers à la fraction (Arabes) sont plutôt des petits et moyens éleveurs (40%) et tendent à agrandir leur troupeau (20%).

3-2 La mise en culture

Elle est répandue sur les plateaux moins élevés autour de la commune rurale. Il s'agit d'un assolement dominé en général par la succession céréales/jachère qui se partage l'espace de culture en sec, très peu en irrigué, et ceci quelque soit la taille de l'exploitation.

Il semble qu'il y a une concurrence entre les espèces céréalières pratiquées. En effet, les blés destinés à la consommation familiale prioritairement, et l'orge qui est destiné à l'alimentation du bétail, sont en compétition. Par temps de sécheresse c'est l'orge qui est à la tête de l'assolement.

Selon les résultats du rapport de Alioua, 1994 et l'étude de Ayt Baba, 1987 les assolements dans la commune rurale Timahdit ont atteint 45,9% pour les céréales qui couvrent 7 242 ha, 51,8% pour la jachère sur 8 163 ha et 1,5% en fourrage sur 232 ha.

La stratégie de l'exploitant-pasteur est de combiner les moyens en fonction des contraintes climatiques ou économiques. L'orientation vers les céréales est aussi motivée par le fait que la paille soit aussi destinée à l'élevage. De même pour les agriculteurs qui prennent un berger en association, ils sont obligés par le contrat qui les lie à mettre à la disposition du berger une quantité de céréales. De ce fait l'exploitant agricole se trouve contraint à produire plus de céréales.

3-2-1 La taille des exploitations

Depuis le 20^e siècle, l'appropriation des terres de parcours à titre individuel pour les semer en céréales ou en fourrage de complémentarité s'est répandu dans tout le Maroc.

Toutes les restrictions des parcelles, les lois et le foncier n'ont pas empêché les éleveurs, ayants-droit ou étrangers à la fraction, d'avoir leur propre parcelle par achat ou par héritage.

☞ En effet, la figure 13 ci-dessous montre bien que seul 16% des Ayt Ben Yacoub et 20% des étrangers qui ne possèdent pas de terres. Contrairement aux Ayt Ben Hcine qui sont exclusivement (100%) des exploitants pasteurs. Ce qui confirme le passage du système pastoral à l'agropastoral.

Même si la possession des terres est devenue une mode qui s'étend en montagne et sur les plateaux de Timahdit mais tout le monde ne peut pas avoir la même taille des exploitations.

Selon nos enquêtes, la taille des exploitations est variable. Cette variation dépend de la disponibilité des terres dans chaque fraction et des moyens des exploitants pasteurs.

☞ L'examen de la figure 14 montre une dominance des petites exploitations (< 10 ha) dans toute la région particulièrement chez les étrangers (80%). Se sont des exploitations de type familial à dominance d'orge et de fourrage.

Les fractions Ayt Ben Yacoub et Ayt Ben Hcine ont respectivement 52% et 50% du total des terres de cultures en petites exploitations. Par ailleurs, ces deux fractions ont également une prépondérance des exploitations moyennes (11-20 ha). Quant aux étrangers ils n'ont que 20% d'exploitations moyennes et ne possèdent pas plus de 20 ha de terres. Il faut noter que les étrangers pratiquent plus l'élevage que l'agriculture. Se sont d'anciens nomades nouvellement sédentarisés (moins de 4 ans).

Pour les grandes exploitations (>20 ha), elles sont très faibles (4%) chez les Ayt Ben Yacoub probablement parce que les terres de parcours sont plus importantes et que les exploitants pasteurs préfèrent se baser sur le fourrage naturel du collectif du *jbel*.

Ce qui est différents chez les Ayt Ben Hcine qui ont 20% de grandes exploitations, ils se basent plus sur le concentré (orge, blé et fourrage) vu la qualité médiocre de leurs parcours.

☞ Chercher s'il y a une corrélation entre la taille des troupeaux et celle des exploitations est une tentative vaine (Fig. 15). En effet, nos résultats sont liés au manque d'échantillons dans la région et surtout à la non fiabilité des effectifs des troupeaux et de la taille des exploitations.

Nous avons constaté que les petits éleveurs (< 50 Têtes) sont des propriétaires de petites et moyennes exploitations. Dans les grandes exploitations les petits éleveurs sont inexistantes, par contre les grands éleveurs peuvent avoir des petites exploitations mais leur pourcentage reste très faible (4,5%). Celui-ci tend à augmenter avec l'augmentations des superficies des exploitations. Nous pouvons dire donc que plus l'exploitation est grande plus l'effectif du troupeau augmente. Ce qui explique la réduction du pourcentage des troupeaux moyens (60-400 Têtes) laissant la place aux grands éleveurs.

Nos résultats montrent inéluctablement une forte apparition des grands éleveurs et un morcellement des parcelles au sein du territoire de la tribu. De ce fait, le système agropastoral d'altitude se généralise à toute la région.

3-2-2 Les cultures céréalières

D'après le travail de Alioua en 1994, la répartition de la superficie céréalière suivant les cultures pratiquées montre une dominance de l'orge, soit 48,8% de la superficie céréalière totale, suivi de blé dur 41,5% et de blé tendre 7,3%.

Il faut noter que la production céréalière des exploitations est portée sur la consommation familiale et son troupeau. Elle arrive donc rarement sur le marché.

3-2-3 La jachère

C'est le complément naturel des parcours collectifs et forestiers. Sa pratique permet un repos au sol qui a subi des labours de printemps et d'été pour préparer les semences d'automne. Elle procure aussi pendant une bonne période l'alimentation du troupeau. Les éleveurs accordent de l'importance à la jachère et ramènent les troupeaux même de loin pour y séjourner, certains exploitants arrivent à faire payer le droit d'entrer à d'autres éleveurs.

3-2-4 Les chaumes

Cette ressource alimentaire occupe une place importante dans le calendrier alimentaire. Elle est utilisée pendant au moins 2,5 mois, ceci dépend de l'importance des céréales dans l'assolement. Dès la fin des moissons la majorité des troupeaux regagne les abris de proximité. Heureusement d'ailleurs pour les éleveurs du *jbel* qui ont fait une source complémentaire pour couvrir les besoins des troupeaux.

3-2-5 Les cultures fourragères

Elles occupent une part relative dans le système de production végétale car les agro-pasteurs comptent d'une part sur les parcours et donc sur la gratuité des ressources fourragères et d'autre part, ils donnent la priorité aux cultures indispensables à la consommation familiale. Les cultures fourragères sont composées par les légumineuses essentiellement dans le bour et de la luzerne dans des parcelles irriguées.

3-3 L'alimentation des troupeaux

Les ressources tirées des parcours du *jbel* représentent 30 à 80% (Bourbouse, 1994) des besoins des animaux dont le complément est assuré par des ressources pâturées de l'exploitation agricole et des aliments apportés et distribués en bergerie.

3-3-1 Les Ressources pâturées sur l'exploitation agricole

Il s'agit des parcours privés, des jachères et de l'orge. Les parcours des plateaux de la commune rurale de Timahdit ont vu leur surface considérablement réduite cette dernière décennie. Certains parcours des fractions de la région sont des collectifs de douars, cas des

sous-fractions Lemrabtine et Ayt Bou Adiyya de la fraction des Ayt Ben Yacoub. Il faut dire que la plupart sont actuellement privés. Les achats de quelques propriétaires étrangers, des Arabes de Missouri, portent essentiellement sur ce type de parcours privés car, ne disposant pas du droit au pâturage complémentaire sur le plateau, ils ne peuvent réellement rentabiliser les terres qu'ils possèdent autrement que par l'agriculture. En effet, ils installent des bergeries pour y mettre leurs bergers l'hiver.

Les jachères sont aussi importantes, notamment dans les moyennes et grandes exploitations menées sur un mode semi-extensif. Ce sont ces jachères qui assurent une bonne alimentation aux troupeaux au printemps, en permettant à certains de retarder leur transhumance au *jbel* jusqu'en mai.

3-3-2 Les Ressources distribuées : la complémentation

Parmi ces ressources il y a celles produites sur l'exploitation, et celles achetées.

Pour les premières, le fourrage et notamment l'avoine, la luzerne, l'orge en grain et le blé dur sont apparus en force dans les assolements. Ils ont eu une grande importance depuis le repliement des déplacements des troupeaux et la régression de la transhumance hivernale.

Pour les ressources achetées en grandes quantités par la majorité des éleveurs, ce sont toujours l'orge en grain et la paille.

Les rations distribuées en hiver combinent ainsi des produits de la ferme et des aliments achetés en proportions variées selon les cas.

3-4 Gardiennage et association

Le recours aux services d'un berger devient évident dans la région surtout depuis la sédentarisation des transhumants. Il faut dire aussi qu'on rencontre sur le parcours de plus en plus de bergers et de moins en moins de propriétaires de troupeaux. Le gardiennage est un contrat qui lie le berger au bailleur.

Parmi les bergers rencontrés une différence semble assez claire entre les deux fractions (Tableau 8). Les Ayt Ben Yacoub font copieusement appel aux bergers étrangers, la plupart des Ouled Khawa et des autres sous fractions, peu des Ayt Youci et encore moins des bergers hors confédération. Parfois le berger est membre de la famille (Fils ou frère).

Par contre, les Ayt Ben Hcine sont eux même des propriétaires ou des bergers en association, d'ailleurs c'est ce qui explique le fait qu'ils soient de grands éleveurs. Ils peuvent aussi avoir comme berger un fils ou un membre de la famille mais qui les accompagne lors de leurs déplacements.

Quant aux Arabes, les sédentaires de la région, se sont des bergers et des fils de bergers, des bergers salariés et en association. D'ailleurs, c'est ce qu'il leur a permis de s'installer à leur propre compte, sur des espaces collectifs qui ne leur reviennent pas de droit.

Les associations semblent plus rentables à partir d'un troupeau qui dépasse les 100 têtes. Dans la région les troupeaux pris en association ont un effectif qui varie de 50 à 100 têtes. Cependant les contrats les plus fréquents mettent en association un ayant-droit et un non ayant-droit, ce qui est très bénéfique pour le propriétaire car il profite des parcours sur lesquels il n'a pas accès. De ce fait, l'association est considérée comme un processus de production continue. **Mais faut-il savoir jusqu'ou peuvent aller les propriétaires et aux dépens de qui ?** Nous tenterons plus loin d'apporter des explications et non des solutions.

Nous avons rencontré différents types d'associations (Tableau 8) :

- Association au quart (*rebaa*) ou au tiers (*toulout*) de croît. Le berger est logé avec sa famille dans une bergerie en hiver et dans une *nouala* en été. Il reçoit, en fin de campagne, le 1/4 ou le 1/3 des agneaux produits et ne participe pas aux frais de la complémentation. Ce cas est plus fréquent chez les Ayt Ben Yacoub, Lemarabtime et Ayt Bou Adiyya.
- Association dite *Ras El Mal* ou *raqaba* où le produit est partagé en deux parts égales après que le capital eu été remboursé. Dans ce cas le berger devient associé à moitié et il est logé par le propriétaire. Ce cas se retrouve plus chez les Ayt Belaid, Ayt Hamou, Lemrabtime et chez les Ouled Khawa.
- Contrat oral ou de salariat dit *chart* où le propriétaire effectue un paiement en argent (5 000 DH/ an soit 500 DH/mois) et en nature avec du blé, l'orge, du thé, du sucre, des bottes et des habits. Le berger est logé avec sa famille chez le propriétaire. Ce contrat concerne les Ayt Bou Adiyya et Lemrabtime.

Les associations ont toujours existés, c'est une méthode traditionnelle de gérer son troupeau en gardant d'autres. Cela permet aux éleveurs ou bergers les plus défavorisés de trouver du travail. Mais on ne peut pas les contrôler et les possibilités de détournements sont très faciles.

Nous avons rencontré des éleveurs qui accompagnent leur berger lors des déplacements car la confiance n'est pas installée. Le berger (salarié sur l'année) peut vendre quelques têtes ou les mettre à son compte. Par ailleurs, des propriétaires font appel à des bergers d'autres fractions pour bénéficier du droit d'usage sur leurs parcours, ce qui déplaît aux ayants-droit et crée des conflits avec le *makhzen* qui doit bien surveiller l'origine de chaque berger sur le collectif.

Cependant, il est difficile de mettre sous surveillance des bergers et encore plus difficile les propriétaires, ces grands investisseurs, car ils sont rarement sur le terrain et même leurs bergers refusent de donner leur vraie identité, ils collaborent indirectement avec ces non ayants-droit au dépens des ressources du collectif de la fraction.

Les associations demeurent incontrôlables tant que les éleveurs n'ont pas encore pris conscience de la gravité de la dégradation des parcours et du déséquilibre naturel. Mais pour comprendre concrètement ces aspects il faut toucher à la réalité du terrain, comme l'ont transcrit El Aich et Bourbouze dans le film « Paroles d'éleveurs » en 1999, il faut peut être penser que les éleveurs sont « *coupables...mais pas responsables* ».

II / Les principes des changements des rapports sociaux

Dans un système pastoral le rapport entre l'homme et son environnement est défini comme une trilogie homme/animal-végétal/homme. De ce fait, le pastoralisme s'inscrit sur plusieurs registres de l'activité sociale. En effet, l'appréciation continue du collectif par l'éleveur, le rapport de l'homme à l'animal à travers le processus d'élevage et de domestication ainsi que les rapports sociaux sous-jacents à l'usage des parcours, constituent des facettes diverses mais interdépendantes du même phénomène.

Cependant, les sociétés pastorales d'altitude connaissent des difficultés pour accéder aux ressources sans perdre leur unité de décision dans la région économique. Le foncier, les droits d'usage pour les ayants-droit et les étrangers restent confus et créent un déséquilibre dans le fonctionnement du système tribal entier.

Il est à noter aussi que dans le processus, les modalités et l'implication de la sédentarisation, la fusion dans la société locale ne tarde guère à se mettre en route. En effet, dans son étude sur les nomades du Sud-Est marocain « Le sang et le sol. Les implications socioculturelles de la sédentarisation », Skounti, 1995 a bien montré que « *Il est nullement besoin de rappeler que mouvance et stabilité s'imbriquent, ici, jusqu'à la fusion : le nomade est autant consommateur de céréales acquises par voie d'échange que le sédentaire est, à quelque degré que ce soit, pasteur* ». Il rajoute aussi que « *Le mouvement de sédentarisation des nomades qui, d'une phase active (conquête des vallées irriguées) à une phase passive (fixation sous le poids d'une crise générale), participe au paysage et à la configuration de cette région* ».

On se demande quel est le degré de gravité de la fixation des nomades et son impact sur le milieu et dans la société ?.

Le dilemme qui demeure irrésolu est celui de l'identification des principaux facteurs qui conduisent aux relations conflictuelles entre les individus de la communauté. Nous avons évoqué tout au long de ce document les conflits sous toutes leurs formes. Nous essayerons aussi dans ce qui suit de soulever un certain nombre de questionnements liés à cette réalité sociale.

1- Les types de conflits

1-1 Les finages et les conflits d'usage

Les parcours, comme nous l'avons montré dans la première partie de ce document, sont organisés en blocs correspondants à des unités d'espace de statut collectif, utilisés en commun par les éleveurs d'une même fraction ou sous-fraction. Les contestations sur les parcours par des différentes fractions usagères sont à l'origine du déséquilibre pastoral qui est le reflet des rapports de force régulièrement remis en cause.

En effet, les parcours qui sont délimités et homologués, depuis l'époque du protectorat, ne sont pas contestés. Ceux non homologués sont des sites contestés et leur usage reste discutable surtout par des fractions ou sous-fractions limitrophes.

Nous avons rencontré des éleveurs dont le campement est installé à la limite des deux fractions Ayt Ben Hcine et Ayt Ben Yacoub. Sachant que les limites sont virtuelles, mais que chacun maîtrise bien, malgré cela la rivalité ne manque pas d'être présente car comme le dit bien M'Hamed un éleveur des Ayt Ben Hcine « *on ne peut pas s'empêcher d'aller sur les parcours voisins, on ne peut pas laisser mourir nos bêtes, en plus nos parcours sont trop pauvres et par temps froid cela devient difficile pour nous de se déplacer* ». M'Hamed est un grand propriétaire, il a deux bergers *berrani* et il a refusé de nous laisser discuter avec eux.

Il semble que plusieurs éleveurs comme M'Hamed gèrent bien la situation. **Mais faut-il savoir que les troupeaux qui dépassent les finages appartiennent de près ou de loin aux membres des notables de l'une ou l'autre des fractions ?**

Il est de même pour les parcours exploités dans l'indivision entre les limites de *douars* et qui font l'objet de nombreuses oppositions. Dans ce cas, ce sont les notables des deux groupes qui se chargent de régler le conflit dans un premier temps et si cela persiste la décision revient au *caid*.

Sur le terrain il semble exister un équilibre réel, une certaine tolérance, voire un consensus. Mais dans certaines limites, et les mauvaises années quand les ressources sont rares, les conflits ne manquent pas d'apparaître.

Actuellement, force est de constater que le problème foncier est toujours aussi complexe, ceci n'est pas en soi un vrai obstacle, car depuis toujours les populations se sont adaptées à ce vide juridique. Le travail de Pascon (1980) sur les Etudes Rurales (Idées et enquêtes sur la campagne marocaine) préconisait l'établissement de « *sociétés immobilières basées sur la cogestion des terrains à pâturage entre l'Etat et les communautés usagères comme moyen de gérer les conflits liés à l'accès au pâturage* ».

Il faut peut-être repenser à gérer l'origine des conflits, c'est la mentalité des pasteurs qui vivent encore sous un modèle primitif qui selon eux : « *la terre est à tout le monde, l'herbe est à tous, tous peuvent y accéder à égalité ; la propriété est inconnue, l'espace est grand, tout le monde peut manger à sa faim selon sa chance et avec l'aide de dieu* ». (Pascon, 1980).

Dans ce cas quel est le rôle du pouvoir global ? Comment et quand doit-il se manifester ?

1-2 Les problèmes des ayants-droit et des étrangers à la fraction

C'est un problème épineux de discuter des conflits ou des étrangers à la fraction. Chaque fois, il y avait une tension dès qu'on abordait ce sujet.

Les notables des deux fractions à savoir, *cheick*, *mquadem*, *naib* et même le *caid* de la commune rurale Timahdit nous ont aidés à mieux comprendre les problèmes des étrangers à la région et les difficultés qu'ils ont à les résoudre. Nous avons interrogé par conséquent les ayants-droit de chaque fraction ainsi que les notables.

« *Peut-on devenir ayant-droit selon un long processus d'intégration et d'assimilation ? Quels sont leurs droits sur votre territoire ? En tant qu'anciens bons bergers et aujourd'hui de grands éleveurs est-ce qu'ils participent au développement économique de la région ? Si c'est le cas comment peut-on contribuer au développement d'une société et être rejeté par elle ?*

Le discours dominant dont les notables sont porteurs, véhicule un sentiment de violence en même temps contradictoire.

Le *cheick* de la fraction Ayt Ben Yacoub dit : « *certes, les pouvoirs publics ne veulent pas prendre une décision concernant ce problème des non ayants-droit, plusieurs parmi eux sont là depuis 40 ans ou plus et pourtant l'assimilation ne s'est pas réalisée, il l'a réclament jusqu'à lors. Ils ne sont pas en situation économique trop précaire, ils se sont fixé et ont même construit en dur. Ils participent au développement économique de la région mais à quel prix pour la collectivité ? Il faut dire qu'ils jouissent de presque tous les avantages de l'autochtone, mais se sont des facilités et non des droits.*

Mais, je reste sensible à leur situation, la sécheresse des années 80 l'est a dépourvu de leurs biens, ils n'ont pas où aller en plus ils séjournent dans les endroits les plus isolés du jbel, je ne m'oppose pas à leur présence mais plutôt à leurs constructions » .

Le cheick de la fraction Ayt Ben Hcine dit : « *Ils ont bon à resté toute leur vie sur notre territoire, mais cela n'empêche pas qu'ils seront toujours considérés n'appartenant pas à la communauté, d'où l'implication de ce titre d'étranger et l'interdiction de jouir des pâturages collectifs. Ils doivent quitter notre territoire et regagner le leur à Missouri !! Ils deviennent un danger pour nous, d'abord ils construisent sur notre collectif et puis l'effectif de leur troupeau ne fait qu'augmenter chaque année. Ils ne sont pas pauvres, ils partagent avec nous nos ressources. De toutes les façons leurs dossiers sont en justice et celle-ci saura trancher*».

Les autres individus du groupe des ayants-droits pensent de la même façon, dès qu'il y a un étranger qui commence à s'installer ils ne manquent pas de se regrouper autour de lui pour le chasser et l'empêcher de construire.

Il n'y a aucun contact amical ou de voisinage avec les étrangers, aucun échange social pourtant faisant partie d'une société et avec un poids aussi lourd dans l'économie de la région. Les échanges avec les étrangers se limitent à la vente de cheptel et à l'acquisition de fourrage dans les *souks* locaux hebdomadaires.

A ce jour, seul le rapport de force se maintient entre les étrangers et le pouvoir central. On se demande si le pouvoir global peut trouver une solution appropriée à ce groupe.

Cependant, même si les rapports sont limités entre ses groupes humains mais il ne faut pas négliger leur présence qui fait que le changement dans le « local » apparaît comme émouvant. En effet, en se basant sur le travail de Jolivet « Pour une Science Sociale à Travers Champs » dans « Paysannerie, Ruralité, Capitalisme en France XXI^è siècle » 2001, l'auteur intervient en se posant la question s'il y a Renouveau du « local » dans le social : « *Qu'ils s'opposent ou s'allient, les nouveaux arrivés s'engagent. Prenant parti, ils deviennent partie prenante du jeu local, ils inscrivent certains des enjeux de leur quotidienneté dans le lieu, qui ainsi devient leur territoire* ». **C'est dans ce sens que nous voulons montrer comment les étrangers qui ont commencé en tant que petit bergers dans cette communauté, se sont intégré dans la sphère économique et sociale et se sont déterminé.**

Notre idée à cette étape est prématurée. **On se demande s'il n'y a pas un nouveau « local » qui se met en place, on parle d'un « local » conflictuel, ou bien simplement un « local » a**

pu remplacer un autre ancien tout en épousant le modèle traditionnel auquel la société reste attachée.

1-3 Les constructions illicites

Le nombre de constructions en dur illicitement installées sur les terres collectives s'est multiplié ces dernières années. D'abord sur les plateaux autour des terres *melk* de petites exploitations et puis sur le *jbel* où les bergeries et des habitats en dur pour les propriétaires et leurs bergers ont remplacé les tentes mobiles. Conséquence de la pression démographique et de la sédentarisation des populations.

Cette augmentation des constructions sur collectif ne semble pas inquiéter l'Etat. Pourtant à l'échelle locale, le makhzen ne manque pas d'aller rappeler cette interdiction aux éleveurs même en utilisant la force. Les éleveurs sont tout à fait conscient de cette loi mais certains pensent « *si les autres ont construit pourquoi pas nous ?* » d'autres disent « *nous sommes sur les terres de notre fraction, nous sommes ayants-droit, nous payons nos droits et nous sommes des producteurs de viande alors le minimum est de nous assurer la stabilité* ».

Les conflits naissent de la volonté de chaque acteur de défendre ses intérêts. Les conflits peuvent surgir non seulement entre les différents groupes d'acteurs de la société mais aussi entre les individus du même groupe ethnique.

Actuellement les rivalités portent sur le collectif car les représentants de ces collectivités sont eux-mêmes des propriétaires. Les autres exploitants installés sans autorisation sur les collectifs constituent un manque à gagner non négligeable pour ces propriétaires. D'autant que ces collectivités ont du mal à imposer leurs directives car les représentants des collectivités locales, les notables, ont des liens familiaux avec les exploitants.

De ce fait, les nouvelles relations que les exploitants pasteurs entretiennent avec leur espace annoncent une forme de déresponsabilisation des acteurs vis-à-vis de leur patrimoine. **On se demande si dans quelques années il y en aura toujours des terres collectives ?**

2- Les transformations et leur impact sur le comportement social

Nous avons évoqué depuis le début de ce document les différentes transformations territoriales, économiques et sociales qui ont affecté non seulement le système agropastoral de montagne mais aussi le groupe humain qui le compose.

L'utilisation des terres, ce support foncier juridiquement flou encore, a connu une évolution radicale depuis quelques décennies qui s'est traduite, sous la pression des facteurs politiques, économiques et sociaux par : l'extension des superficies agricoles au détriment des espaces pastoraux, une forte mutation des pratiques d'élevage basées sur la complémentarité conduisant à la sédentarisation des unités de productions sur les collectifs. De tels changements ne sont pas restés sans effets d'une part, sur les ressources naturelles qui subissent de fortes pressions anthropozoïques et sur les comportements des individus du groupe d'autre part.

Les nouvelles relations que les éleveurs entretiennent avec leur espace, la montée de l'individualisme des unités de production et le recentrage sur l'individu au détriment du groupe annoncent une inconscience des acteurs vis-à-vis de la terre nourricière.

Les stratégies individualistes se sont substituées aux anciens usages communautaires. Certaines formes coutumières de gestion des parcours, et des ressources d'une façon générale, semblent trouver aujourd'hui des difficultés à concilier entre les options individuelles et la nécessité ou l'exigence de gestion durable des ressources communautaires.

Nous avons l'impression que la rareté de la ressource a effacé l'unité du groupe, ainsi le souci est collectif mais la recherche de la solution est individuelle. Résultat, une cristallisation des rapports sociaux qui se traduit par une dilution de la solidarité tribale.

Cependant, notre recherche ne peut pas mettre sous silence la complexité des rapports entre les individus du même groupes ou avec les étrangers. Etant donné qu'ils partagent le même territoire pastoral et surtout le même écosystème de production. Quand on observe l'accès aux pâturages, **on se rend compte qu'il n'existe pratiquement pas d'unité de production isolée.** Il semble qu'il y a une synergie entre les différentes unités constituées par les **familles étendues**, mais une certaine entropie maintient le fonctionnement du système entier, cette vision est facile à détecter à tout moment de la vie de ce groupe social, au niveau de l'accès au parcours, au niveau de l'appropriation des terres et sur le marché. **Ce sont ces éléments qui en déterminent la cohésion et qui nous permettent d'appréhender une forte intégration entre la formation d'un groupe social néo-installé et l'économie pastorale, on parle de rapports sociaux de production.**

